ISSN 0024-7650
L 15290 - 2478 - F: 1,20 €

Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2478
29 janvier 2016
1,20 € • DOM: 1,80 €

Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

Lutte ouvrière

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

Le journal d'Arlette Laguiller

Contre la politique propatronale de Valls et Hollande

La colère doit se faire entendre !

Tunisie

La colère des jeunes chômeurs

page 8

De Macron à Le Guen

Les perroquets du patronat

page 3

Dans les entreprises

Air France, La Poste, RATP...

pages 11, 12, 13

Les travailleurs doivent se faire entendre

La course pour la présidentielle est lancée. Après Fillon, Juppé et Copé, Sarkozy sort un livre-confessions. Faute de sondages flatteurs, il mise sur un succès de librairie pour rester dans la course de la primaire de droite.

À gauche, c'est sur une démagogie sécuritaire écœurante, sur la révision de la Constitution et la prolongation de l'état d'urgence que Hollande parie pour faire monter sa cote de popularité.

Nul besoin de dire que les intérêts des travailleurs sont absents de ce cirque politicien.

La semaine dernière, nous avons encore eu droit aux provocations de Macron assurant que *« la vie d'un entrepreneur est souvent plus dure que celle d'un salarié… parce qu'eux, ils peuvent tout perdre »*. Comme si les travailleurs étaient protégés, assurés d'avoir un emploi, de toucher un salaire, d'avoir un logement !

Et cela ne devait pas suffire, puisqu'il en a rajouté, à Davos, devant un parterre de grands capitalistes, en affirmant qu'il fallait mettre fin à la majoration des heures supplémentaires de façon à enterrer les 35 heures.

Valls et Hollande n'en disent pas tant, mais ils agissent. Et tout est sur la table : les 25 % de majoration des heures supplémentaires qui pourraient disparaître du Code du travail ; la baisse des indemnités prud'homales auxquelles ont droit les salariés licenciés sans cause réelle et sérieuse ; et même la baisse des indemnités de chômage !

La crise a jeté dans la précarité des millions de femmes et d'hommes ? Eh bien, le gouvernement envisage de couper dans leurs allocations chômage quand des milliards sont versés à fonds perdus au patronat.

Et comme on l'a vu avec Air France, le gouvernement voudrait, en plus, que les travailleurs se taisent. C'est aussi le sens de la condamnation à neuf mois de prison ferme des anciens ouvriers de Goodyear, coupables d'avoir lutté contre la fermeture de leur usine à Amiens.

Jean-Marie Le Guen, le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement, s'est même permis de dire : *« Il y a trop de syndicats en France. »* Ce sont là des provocations autrement plus graves que les propos de comptoir d'un Macron !

Tous ces gens se moquent des chômeurs et des travailleurs. Ils font carrière dans le système capitaliste au service de la bourgeoisie et ils croient pouvoir tout se permettre. Il faut montrer que ces provocations ne passent pas.

Il ne sert à rien de se morfondre en répétant que le PS n'est plus de gauche. C'est avéré depuis longtemps. Mais les travailleurs ont toujours leurs intérêts, leurs revendications et leurs perspectives de classe à mettre en avant, indépendamment des évolutions politiciennes des Hollande et compagnie.

Des organisations syndicales ont appelé à la grève et à la manifestation dans la fonction publique et dans l'Éducation nationale mardi 26 janvier pour l'emploi et les salaires. Il y a également un appel à se rassembler le 4 février pour demander la relaxe des ex-salariés de Goodyear.

Il faut que les militants et les travailleurs qui n'acceptent plus les attaques patronales et les provocations du gouvernement répondent présent.

Il y a beaucoup d'hésitations, un manque de confiance, voire de la résignation dans les rangs des travailleurs. Et comment pourrait-il en être autrement quand les directions syndicales n'ont pas réellement envie de se battre ? Comment pourrait-il en être autrement quand les sommets syndicaux se montrent eux-mêmes irrésolus et hésitants, alors qu'ils devraient conforter les travailleurs dans leurs droits et leur donner confiance dans leurs capacités à se battre ?

Oui, les travailleurs ont perdu bien des batailles, mais ils n'ont pas perdu la guerre. Dans bien des endroits, ils résistent, loin des compromissions des sommets des appareils syndicaux. Car il suffit de regarder du côté du grand patronat pour comprendre qu'il y a de l'argent. Il suffit de constater les ponts d'or qui sont faits aux actionnaires et aux dirigeants pour comprendre que les travailleurs ont toute légitimité à ne pas se laisser faire.

Alors les personnels des hôpitaux, de l'Éducation nationale et de la fonction publique en général ont mille fois raison de protester. Que ce soit dans le public ou dans le privé, quand son salaire reste bloqué à celui de 2010, quand ses conditions de travail ne cessent d'empirer au rythme des suppressions d'emplois, il faut le dénoncer.

Ce n'est certes qu'une protestation et, pour faire reculer le patronat et le gouvernement, il faudra plus que cela. Mais il faut commencer par prendre la parole et ne pas la laisser à tous les perroquets du patronat que sont les Macron, Valls, Sarkozy et Hollande.

Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ

Vers l'état d'urgence permanent ? 4
Le livre de Sarkozy 4
Le Front national et le patronat 4
Les accords d'entreprise facilités par le gouvernement 5
Marine Le Pen, faux féminisme, vrai racisme 5
Aéroport Notre-Dame-des-Landes 5
Avec ceux de Goodyear 5
La manifestation de soutien aux réfugiés de Calais 6
Liberté pour les manifestants interpellés ! 6
L'accueil des migrants en France 6
Une "garantie locative" qui ne garantit rien 6
Saur, Veolia : requins d'eau douce 6
Fonction publique : la journée de mobilisation 7
Les taxis en colère 7
CICE : le gros lot pour les patrons 7
La résistance au travail du dimanche 7
Les moteurs polluants et le secret des affaires 11
Chamonix : deux travailleurs décédés 11
Paris : on meurt dans la rue 11
Hollande en Inde : au service de Dassault 16
La démission de Taubira 16
Les fusions de communes et le chantage du gouvernement 16

DANS LE MONDE

Tunisie : la colère des jeunes chômeurs 8
Haïti : l'annulation du deuxième tour de la présidentielle 8
Sénégal et Mali : la grève des cheminots 8
Europe de Schengen : davantage de police et de frontières 9
Grèce : attaque en règle contre les retraites 9
Allemagne : mépris des femmes et des migrants 10
Les profits des banques américaines 10
USA : mortalité maternelle en hausse 10

ENTREPRISES

La Poste - Paris 16 12
La Poste - Paris 17 12
Dunlop - Amiens 12
Ifcass de Dieppe 12
Annulation des sanctions à Air France ! 13
ID Logistics - Lisses 13
Métro parisien : panne géante sur une ligne 13
Impôts - Moulins 14
Agents territoriaux de Malakoff 14
Hôpital de Saint-Venant 14
Solvay - Saint-Fons 15
Groupe Bayer - région lyonnaise 15

Lutte ouvrière dans les kiosques

Notre journal est disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Sur le site Internet de *Lutte ouvrière* (rubrique «dans les kiosques») on peut trouver la liste des points de vente où notre journal est disponible.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte ouvrière*.

Code du travail : les grands principes de Badinter au service des patrons

Robert Badinter a remis le 25 janvier à Manuel Valls un rapport contenant les 61 « principes essentiels » sur lesquels devrait s'appuyer la réforme du Code du travail, prévue pour fin 2017.

Ces « principes » ont pour but affiché de protéger les salariés. C'est ainsi que l'on peut lire des généralités telles que *« il faut assurer le respect des droits de la personne humaine au travail »*, *« le contrat de travail à durée indéterminée est la norme »* ou sur le fait que le temps de travail doit être d'une durée normale, mais sans préciser laquelle. Ce n'est pas une nouveauté, toutes ces notions sont déjà inscrites dans la loi, tout comme le repos hebdomadaire ou le congé maternité ! Mais l'exposé d'un grand principe est presque toujours suivi d'un *« sauf exceptions »*, *« sauf dérogations »*, *« sauf si cela nuit au bon fonctionnement de l'entreprise »*, etc. Pour cet avocat habile à manier les mots, l'exercice consiste à distribuer les bonnes paroles aux travailleurs tout en aidant les patrons à préparer leurs mauvais coups.

Ancien ministre de la Justice sous Mitterrand, Badinter est resté célèbre pour son combat contre la peine de mort, aboutissant à faire voter son abolition en 1981. Mais, même si la dénonciation de cette barbarie qu'est la peine capitale est tout à son honneur, son humanisme n'a jamais été jusqu'à dénoncer l'injustice sociale. Il l'a montré il y a quelques mois en se joignant au chœur des patrons qui réclament une réforme du Code du travail, jugé par eux trop complexe et trop contraignant. Et c'est lui que les dirigeants socialistes mettent en avant, en se servant de son auréole d'homme de gauche, pour mener, conjointement avec le Medef, une nouvelle offensive contre les droits des travailleurs.

Marianne Lamiral

Macron courtise les « entrepreneurs »

***« La vie d'un entrepreneur est bien souvent plus dure que celle d'un salarié. Il ne faut jamais l'oublier (…) parce qu'il peut tout perdre, lui, et il a moins de garanties. »* C'est la dernière déclaration d'un Macron clamant son empathie pour les patrons et son mépris pour les travailleurs, sur BFM le 20 janvier.**

La presse a commenté sérieusement la phrase, comparant amplitude de travail et revenus des salariés à ceux des patrons… comme s'il s'agissait de petits entrepreneurs au bord de la faillite, alors que les émois de Macron sont pour les grands patrons et les banquiers, ceux qui partout licencient et ferment des usines pour accroître leurs bénéfices et spéculer. Ce sont ceux-là mêmes qu'il est d'ailleurs parti, aussitôt après l'interview, courtiser directement à Davos.

À Davos, grand-messe annuelle des milliardaires et financiers de la planète, Valls et Macron se sont livrés une concurrence effrénée à qui ferait les plus belles courbettes au monde des parasites de l'économie. Il semble que celui que les médias appellent *« l'enfant prodige »*, le *« Leonardo Di Caprio de la finance »* ait pris momentanément l'avantage.

C'est là qu'entouré de ses amis les « entrepreneurs », Macron a déclaré que, dans le Code du travail en préparation, les heures supplémentaires des salariés seraient majorées *« beaucoup moins, voire pas du tout »*, ce qui reviendrait à liquider définitivement toute référence à un horaire légal. Valls, d'accord pour l'essentiel, a fait semblant de le recadrer pour l'image.

Derrière les provocations, les positionnements et les calculs des uns et des autres, la même propagande propatronale continue, préparant et entourant la démolition par le gouvernement du Code du travail et des droits légaux des salariés.

Antoine Ferrer

Fêtes de Lutte ouvrière

Metz

Dimanche 7 février à partir de 11 h 30
CALP de Plantières – 2 A, rue Monseigneur-Pelt
À 12 h 30 : allocution de Nathalie Arthaud

Maisons-Alfort

Samedi 13 février à partir de 18 heures
Salle du Moulin Brûlé – 43, avenue Foch
À 19 h 45 : allocution de Nathalie Arthaud
(entrée libre à ce moment)

Saint-Denis

Samedi 20 février à partir de 16 heures
Salle de la Légion-d'Honneur – 6, rue de la Légion-d'Honneur

Creil

Samedi 27 février à partir de 16 heures
Salle Georges-Brassens – 156, avenue Aristide-Briand
Villers-Saint-Paul
À 18 h 45 : allocution de Nathalie Arthaud

Beauvais

Dimanche 28 février à partir de 11 heures
Espace Argentine – 15, rue du Morvan
Beauvais
À 15 h 30 : allocution de Nathalie Arthaud

LO

Cercle Léon Trotsky

Les révolutionnaires et les élections

Vendredi 12 février à 20 h 30

à Aubervilliers

Docks de Paris-Eurosites

avenue des Magasins-Généraux, bâtiment 282

Métro Front-Populaire (ligne 12)

Participation aux frais : 3 euros

Gouvernement : vers l'état d'urgence permanent ?

Mercredi 27 janvier, le gouvernement devait présenter sa loi prolongeant l'état d'urgence pour trois mois supplémentaires. Ce régime d'exception est en vigueur déjà depuis le 13 novembre et devait prendre fin le 26 février. Sa prolongation jusqu'à la fin mai devra être ratifiée par le Parlement, mais personne ne doute du résultat, la droite et le PS y étant largement favorables.

L'AVENIR DE L'ARTOIS

Ainsi, les mesures d'exception pourront être poursuivies. Tout l'arsenal accompagnant l'état d'urgence, perquisitions administratives, assignations à résidence, interdictions de manifester et de se réunir, sera à la disposition des forces policières et des préfets, sans contrôle ni justification.

Les forces de police ont procédé déjà depuis le 13 novembre à plus de 3 000 perquisitions, à près de 400 interpellations, ordonné 400 assignations à résidence. Le ministre de l'Intérieur a indiqué que plus de 470 infractions avaient été constatées, et plus de 500 armes saisies. Mais pendant l'année 2014, sans loi spéciale, la police avait saisi 5 800 armes.

La quasi-totalité des méfaits dépistés grâce à l'état d'urgence concernent le droit commun, le plus souvent des affaires de drogue ou des trafics d'armes. Seules cinq enquêtes pour associations de malfaiteurs en relation avec une entreprise terroriste ont été lancées. Une seule personne, en tout et pour tout, a été mise en examen.

Par contre les « bavures » ont été nombreuses. Pour preuve, plusieurs dizaines d'assignations à résidence ont été annulées par la justice. Et les témoignages ont fleuri relatant des perquisitions musclées.

Mais tout cela n'est pas le problème de Hollande. Il ne veut à aucun prix encourir l'accusation de laxisme de la part de la droite ou de l'extrême droite, et il veut montrer qu'il fait tout ce qu'il faut pour lutter contre le terrorisme. Son envie de complaire aux politiciens de droite – il a besoin d'eux pour sa réforme de la Constitution – se mêle à sa volonté de donner des gages aux forces de police. Tous demandent plus de latitude, plus de pouvoirs de répression, moins de garde-fous judiciaires, moins de contrôles. Hollande, avec cette extension de la loi d'urgence, les approuve.

La Ligue des droits de l'homme a demandé la fin de l'état d'urgence, au moins la suspension de certaines de ses mesures, en particulier les perquisitions administratives et l'interdiction de réunions publiques, en argumentant que *« la persistance de l'état d'urgence plus de deux mois après son déclenchement est constitutive d'une atteinte grave et manifestement illégale à plusieurs libertés fondamentales »*. L'utilisation de ces mesures d'exception contre des personnes qui n'avaient rien à voir ni de près ni de loin avec le terrorisme a été maintes fois dénoncée, comme par exemple l'expulsion massive de sans-papiers ou l'assignation à résidence de militants écologistes pendant la COP21.

Allant bien au-delà de la lutte contre les projets d'attentats terroristes, l'état d'urgence est l'occasion pour le gouvernement d'afficher une attitude autoritaire, en en profitant au passage pour restreindre le droit de manifester, de se réunir et de s'exprimer ou pour menacer les travailleurs qui cherchent à se défendre.

C'est avec raison que, ces prochains jours, de nombreuses manifestations seront organisées contre la dérive sécuritaire du gouvernement Hollande.

Bertrand Gordes

Livre de Sarkozy : tout un programme

« L'archer est un modèle pour le sage. Quand il a manqué le milieu de la cible, il en cherche la cause en lui-même », ainsi commence le septième livre de Sarkozy publié lundi 25 janvier.

Après cette citation de Confucius destinée à montrer l'étendue de sa culture, l'ancien président, en chute libre dans les sondages, peut commencer sa tentative de sauvetage à dix mois de la primaire à droite. L'opération de communication a été bien préparée, les adhérents des Républicains fortement incités à acheter le livre en précommande la semaine précédant la parution, ce qui a au moins permis à Sarkozy d'affirmer qu'il était en tête des ventes sur Amazon.

Le regret de Sarkozy, c'est d'abord d'avoir étalé trop publiquement son mépris des petites gens, son goût du luxe et sa proximité des riches. Du *« Casse-toi pauv'con »*, lancé à l'encontre d'un badaud qui refusait de lui serrer la main au Salon de l'agriculture à sa semaine sur le yacht de son ami milliardaire Bolloré, en passant par la fête au Fouquet's le soir de son élection, tout cela n'était pas habile. Cela résumait sans doute trop bien la nature et la politique du personnage.

Le livre de Sarkozy est aussi une occasion pour lui de rappeler à son camp à quel point il l'a bien servi, et qu'il y est toujours prêt. Car ses regrets comme ses propositions pour l'avenir vont toutes dans le même sens. À propos de son quinquennat, il regrette de ne pas en avoir assez fait pour les riches en supprimant l'ISF, de ne pas avoir frappé encore plus fort sur les travailleurs en supprimant les 35 heures. Et ses quelques propositions pour l'avenir sont du même acabit avec le report de la retraite à 63 puis 64 ans.

Pour couronner le tout, Sarkozy lance des œillades vers l'extrême droite promettant le durcissement des mesures contre les migrants et la déchéance de la nationalité pour les meurtriers de gendarmes et de policiers.

Inutile de dire qu'il y a peu de chance que le battage autour de son livre diminue le dégoût qu'inspire l'ex-« président des riches » dans les milieux populaires. Contrairement à sa certitude affirmée dans une interview avec sa finesse habituelle : *« Vous savez, dans un couple qui divorce, s'ils continuent de s'insulter, c'est au fond qu'ils s'aiment encore (...) »*, bien des travailleurs sont pleinement conscients, qu'ils ont affaire à un ennemi déclaré.

Gilles Boti

Front national : comment plaire au grand patronat ?

Dans un entretien au *Figaro* du 20 janvier, Louis Aliot, vice-président du Front national, déclare que *« l'État doit être au service des entreprises. »* Comme tous les politiciens de droite et de gauche, quand Louis Aliot parle des « entreprises », il faut comprendre « patronat ». Il ne se distingue pas non plus de tous les politiciens qui, sous prétexte de défendre les petites entreprises, justifient les cadeaux aux plus grandes. L'État, dit-il, *« doit peser sur un certain nombre de lois pour libérer, faciliter et simplifier le travail des PME »*. Et d'ajouter : *« Si l'on porte un discours social, il faut aussi l'avoir pour les entreprises. Il faut évoquer leur protection sociale, leurs régimes particuliers, leurs revenus et leurs impôts. »* Derrière ces mots, c'est le programme classique de n'importe quel parti bourgeois : démolition du Code du travail, exonérations de cotisations sociales, baisses d'impôts au bénéfice des sociétés, etc.

Le FN a toujours été un parti bourgeois, mais ayant toujours été dans l'opposition, il a pu se donner une image différente des partis de gouvernement. Il a aussi défendu quelques mesures sociales pour plaire à un électorat ouvrier, écœuré à juste titre par le PS et la droite. Mais aujourd'hui qu'il pense être proche du pouvoir, il se soucie de rassurer et de séduire le grand patronat. Il veut lui montrer qu'il peut être aussi compétent que les autres partis pour gérer les affaires de la bourgeoisie, ce qui implique de faire les poches des classes populaires pour arroser le patronat.

Si des travailleurs pensent que le FN pourrait défendre un tant soit peu leurs intérêts, ils se trompent lourdement. Ni le FN, ni aucun autre parti, ne les défendra à leur place.

Arnaud Louvet

Accords d'entreprise : encore plus faciles à imposer pour le patronat

À l'occasion de la remise du rapport Badinter sur le droit du travail, la ministre du Travail Myriam El Khomri a révélé ce que seraient les modifications des conditions de validité des accords d'entreprise dans sa future loi. Et la manœuvre est claire.

Le rapport Badinter définit *« 61 principes essentiels du droit du travail »* suffisamment flous pour qu'ensuite le patronat puisse, par des accords de branche ou d'entreprise, imposer presque tous les mauvais coups qu'il veut : augmenter la durée du travail, baisser les salaires, baisser le taux de majoration des heures supplémentaires, etc. Les accords collectifs au niveau des entreprises feront donc la réalité de la loi, et la ministre du Travail veut les rendre encore plus faciles à imposer pour le patronat.

Actuellement, un accord ne peut être valable que s'il est signé par une ou plusieurs organisations syndicales reconnues représentatives et ayant obtenu au moins 30 % des voix, et à la condition qu'il n'y ait pas d'opposition de la part d'organisations syndicales représentant plus de la moitié des suffrages. Or, dans le cas d'une opposition syndicale majoritaire, la loi en préparation introduira un nouveau recours pour le patronat. Ainsi, si le patron a réussi à mettre de son côté des organisations syndicales représentant au moins 30 % des voix, celles-ci pourront organiser un référendum dont le résultat s'imposera, même si en face se trouve une opposition syndicale majoritaire.

Ce qui s'est passé à l'usine Smart en Moselle en décembre 2015 a sûrement inspiré le gouvernement. Pour revenir aux 39 heures payées 37 malgré l'opposition d'organisations syndicales totalisant 53 % des voix aux élections professionnelles, la direction de Smart a organisé un référendum où elle s'est vantée d'avoir recueilli l'assentiment de 56 % des salariés. En réalité, elle avait noyé les votes ouvriers dans ceux de son encadrement car 61 % des ouvriers avaient rejeté l'accord. Puis, forte de ce résultat moral mais ne lui permettant pas de modifier les conditions de travail, elle a contraint, un à un, les salariés à signer un avenant à leur contrat. Avec ce qu'a annoncé Myriam El Khomri, le simple résultat du référendum lui aurait suffi.

La ministre du Travail jure que le gouvernement ne veut toucher ni aux 35 heures, ni au smic, ni au CDI. En effet, elle n'y touche pas. Mais petit à petit, le gouvernement vide ces mots de tout contenu.

Pierre Royan

Région Île-de-France : une mesure démagogique et xénophobe

Jeudi 21 janvier, Valérie Pécresse (LR), nouvelle présidente de la région Île-de-France, a tenu une de ses promesses de campagne : la suppression pour les étrangers sans papiers du forfait solidarité transports, qui réduisait de 75 % le prix de leur passe Navigo, indispensable pour se déplacer en Île-de-France.

Cette réduction était jusque-là accordée aux allocataires du RSA, de la CMU ou de l'AME (aide médicale d'État), c'est-à-dire aux plus pauvres – français ou étrangers, avec ou sans papiers – qui n'ont pas les moyens de se payer un abonnement à 70 euros par mois. En en privant les étrangers sans papiers, Pécresse prétend récupérer 52 millions d'euros. En réalité d'après *Le Monde*, cette aide – dont le montant annuel représentait 84 millions d'euros en 2015 – était allouée à 660 000 personnes, dont seulement 17 % étaient des étrangers en situation irrégulière.

Le but de cette mesure est de donner des gages à la frange xénophobe de ses électeurs. Tout en alimentant les préjugés contre les étrangers, elle rendra le quotidien des sans-papiers encore plus difficile et compliqué.

Sans surprise, le FN a voté cette mesure et a affiché sa satisfaction. Quant à la gauche, certes ses élus régionaux ont voté contre. Mais Pécresse a eu beau jeu de leur rétorquer : *« J'ai vu le Premier ministre Manuel Valls, et il m'a dit qu'il n'était pas du tout choqué. »* Pour une fois, on veut bien la croire.

Julie Lemée

Marine Le Pen : faux féminisme, vrai racisme

S'emparant des agressions sexuelles dont ont été victimes des centaines de femmes à Cologne, la présidente du Front national a eu le culot d'écrire, après avoir cité tour à tour Élisabeth Badinter et Simone de Beauvoir : *« J'ai peur que la crise migratoire signe le début de la fin des droits des femmes. »*

Pour juger de la profondeur de ses convictions féministes, il suffit de se rappeler qu'il n'y a pas si longtemps, elle qualifiait la majorité des IVG en France d'*« avortements de confort »*. Sa nièce, Marion Maréchal Le Pen, qui fait semblant de s'insurger contre les « émeutes sexuelles » de Cologne, avait fait campagne lors des dernières élections régionales en affirmant qu'elle ôterait les subventions au planning familial et qu'elle ne renouvellerait pas les subventions aux associations de défense des droits des femmes qui aident les victimes de viol à porter plainte.

La porte-parole d'Osez le féminisme, indignée par ces déclarations, a tenu à affirmer : *« Marine Le Pen joue sur les peurs en expliquant en substance que les migrants viennent en Europe pour nous violer. Cela revient à nier la réalité des 84 000 femmes qui sont victimes de violences sexuelles chaque année en France. »* Sur ces 84 000, 90 % connaissent leurs agresseurs.

Les Le Pen se moquent complètement des droits des femmes et des violences qu'elles subissent. Leur prétendu féminisme n'est qu'une occasion de se livrer à une démagogie raciste, bien réelle, elle.

Aline Urbain

Le 4 février, avec ceux de Goodyear

Le 4 février, la CGT appelle à une journée nationale de mobilisation et de grève pour demander la relaxe des ex-salariés de Goodyear. Ceux-ci ont été condamnés à vingt-quatre mois de prison, dont neuf mois ferme, parce qu'ils se sont battus contre la fermeture de leur usine et ont alors retenu deux cadres pendant plusieurs heures.

Ces travailleurs sont victimes d'un acharnement judiciaire à l'initiative du seul gouvernement puisque la direction de Goodyear et les cadres concernés avaient retiré leur plainte. Après l'affaire des chemises déchirées d'Air France, derrière le parquet, ce sont Hollande et Valls qui cherchent à faire un exemple et à intimider les travailleurs qui veulent se défendre face aux attaques patronales.

En participant à la mobilisation et aux actions prévues ce jour-là, les travailleurs montreront leur solidarité avec ceux de Goodyear, leur protestation contre une nouvelle attaque antiouvrière et leur volonté de s'opposer au patronat et au gouvernement à son service.

Un rassemblement se tiendra à Paris le 4 février à 11 heures, place du Trocadéro. Lutte ouvrière appelle à s'y joindre.

Notre-Dame-des-Landes : un jugement prévisible

Comme cela était prévisible, lundi 25 janvier au tribunal de Nantes, le juge chargé du dossier du futur aéroport a ordonné l'expulsion des onze familles et des quatre exploitants agricoles qui résident encore sur les terrains dédiés à sa construction.

Justice et gouvernement ont donc donné raison à Vinci, bénéficiaire du contrat prometteur pour la construction et l'exploitation du nouvel aéroport, qui demandait l'expulsion immédiate des derniers occupants dits « historiques » sous peine d'une astreinte financière importante. Les élus, de droite comme de gauche, applaudissent.

Les « expulsables », qui ont toujours refusé de quitter les lieux, ne seront pas soumis à l'astreinte financière, mais ils ont deux mois pour partir, bénéficiant de la trêve hivernale en ce qui concerne les habitations. Mais en ce qui concerne les exploitations agricoles, le bétail peut être saisi dès maintenant.

Sur la ZAD (zone à défendre), les familles et les agriculteurs annoncent qu'ils ne partiront pas, de même que les « zadistes », altermondialistes, écologistes, militants antiaéroport, qui se préparent à « entrer en résistance » contre l'État et Vinci. Le combat n'est certainement pas terminé.

Correspondant LO

Calais : manifestation de soutien aux réfugiés

Samedi 23 janvier, à l'initiative d'un collectif d'organisations (NPA, Solidaires, comités de sans-papiers de Lille et de Paris, bénévoles anglais et calaisiens, associations d'aide aux migrants…), 2 000 personnes ont manifesté à Calais. Parmi elles, des réfugiés étaient présents, Afghans, Syriens, Irakiens, Soudanais, Érythréens…, scandant : *« We are not animals »*, *« No jungle »* et *« Liberty »*.

Les conditions de survie dans la « Jungle », le bidonville de Calais où survivent 6 000 migrants, sont toujours aussi indignes. Le gouvernement, pour avoir l'air de répondre aux exigences des organisations humanitaires, y a fait installer un centre d'accueil provisoire (CAP) composé de 125 conteneurs chauffés de 12 places chacun pouvant accueillir tout au plus 1 500 migrants. Mais il y a très peu de candidats malgré le froid et la pluie pour aller habiter dans cette zone des conteneurs entourée d'un grillage, dotée d'un contrôle d'accès biométrique de la paume de la main, mais dépourvue de douches et de cuisines. Ce sont des logements inhumains et les migrants craignent ces contrôles.

Ce qui est également inhumain est le récent décret de la préfète : dans le camp, une bande de 100 m de large le long de la rocade doit être arasée, ce qui signifie le démantèlement des abris qui y sont installés, tout cela pour « sécuriser » la zone portuaire. Cela ne fera qu'accentuer la désertification des abords de Calais, où nombre d'arbres et buissons ont déjà été arrachés pour faciliter la surveillance policière ; la direction d'Eurotunnel a même fait inonder ses espaces verts pour empêcher le passage des migrants.

Les réfugiés à Calais, comme tous ceux qui survivent dans les camps alentour, notamment à Grande-Synthe près de Dunkerque, veulent rejoindre l'Angleterre. Les entraves que multiplient les autorités françaises et britanniques n'entament pas leur volonté de tenter le passage, comme l'a montré, à l'occasion de la manifestation elle-même, leur tentative d'investir un ferry. Les réfugiés sont traités pour cela comme des criminels, alors que ce sont des victimes qui fuient la guerre, la misère et la situation tragique de leur pays, une situation dont les grandes puissances, y compris la France, sont les premières responsables. Le droit de circuler et de s'installer où ils le souhaitent doit leur être reconnu !

Correspondant LO

La manifestation du 23 janvier.

Liberté pour les manifestants interpellés !

- Communiqué de Lutte ouvrière -

Samedi 23 janvier des milliers de personnes ont manifesté à Calais en soutien aux réfugiés pour dénoncer les conditions inhumaines de leur accueil et revendiquer la légitime liberté de circulation.

À l'occasion de cette manifestation, la police a interpellé 35 manifestants dont 24 migrants.

Lutte ouvrière s'associe aux organisations qui protestent contre ces arrestations, réclame la libération immédiate des manifestants et l'arrêt des poursuites à leur encontre.

Accueil des migrants en France : des discours à la réalité

La France, comme tous les autres pays européens, s'était engagée après de longues tractations à accueillir des migrants. En deux ans, 30 000 migrants devaient être officiellement accueillis dans le pays et 160 000 dans tous les pays européens. Mais dans les faits ils l'ont été au compte-gouttes : 19 en novembre, 43 le 25 janvier et une cinquantaine le 29 janvier. Pour justifier ces chiffres dérisoires atteignant une centaine de migrants au total, le patron de l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides) a parlé d'un « dispositif en rodage ».

Hollande et Valls ne se sont pas privés de belles phrases sur la nécessité d'accueillir des réfugiés, présentant la France comme une « terre d'accueil ». Mais en accueillant 100 personnes après s'être engagé sur 30 000, Hollande est dans la ligne de ses autres engagements, consistant visiblement à ne jamais tenir ses promesses.

Cédric Duval

Garantie locative : un « visa » ni pour le logement ni pour l'emploi !

Un nouveau dispositif, Visale (visa pour le logement et l'emploi), destiné à garantir aux bailleurs privés le paiement de leurs loyers pendant trois ans, doit entrer en vigueur à partir du 1er février 2016.

La ministre du Logement, Sylvia Pinel, l'a présenté comme un progrès par rapport au système actuel de garantie des loyers : totalement gratuit, plus simple, plus rapide et plus ciblé. Mais il est tellement « ciblé » qu'il ne devrait pas profiter à beaucoup de monde.

Réservé aux jeunes et aux salariés précaires, Visale est censé favoriser l'accès au logement de *« ceux qui en ont le plus besoin »*, avait affirmé le ministère du Logement. En réalité, cette formule ne sert qu'à justifier un recul du gouvernement par rapport à de précédents engagements. En effet, en mars 2014, le gouvernement avait fait voter dans le cadre de la loi Alur un système de cautionnement, la garantie universelle des loyers (GUL), qui devait s'adresser, lui, à tous les locataires. Jugé trop coûteux, il avait été purement et simplement abandonné. Il est aussi probable que le gouvernement se soit montré très sensible à la pression des assureurs privés, très remontés contre cette garantie universelle.

Visale s'adresse donc à un nombre bien plus réduit de personnes, estimé à 200 000 ménages environ. C'est peut-être même moins car, n'ayant aucun caractère obligatoire pour les bailleurs, ceux-ci sont libres de refuser d'adhérer au dispositif, et donc surtout de refuser de louer aux salariés aux revenus les plus modestes ou en situation de précarité. Autre avantage, l'État ne paiera rien puisque c'est l'organisme Action logement (ex-1 % Logement) qui devra s'acquitter des loyers en cas de défaut de paiement. À charge pour lui de se faire rembourser… ou de résilier le bail du locataire qui ne pourrait vraiment pas payer.

Loin de favoriser l'accès au logement, Visale ne fera peut-être même pas diminuer le nombre d'expulsions.

Marc Rémy

Saur, Veolia : requins d'eau douce

La Saur, une des plus grandes compagnies de distribution d'eau en France, vient d'être condamnée par un tribunal de Limoges pour avoir réduit le débit d'eau à une femme qui, contestant le montant d'une facture, avait donc refusé de la payer.

Cette pratique, aussi appelée le « lentillage », consiste à diminuer tellement le débit de l'usager qu'il ne peut même plus avoir l'usage de sa douche, voire de ses toilettes. Toutes les compagnies privées de distribution d'eau y ont recours, et certaines régies publiques l'envisagent. Elles tentent ainsi de contourner l'interdiction qui leur a été faite en 2013 de couper l'eau à leurs clients, même en situation d'impayé.

Depuis des mois, les compagnies multiplient protestations et lobbying auprès du gouvernement pour qu'il revienne sur cette disposition et autorise à nouveau les coupures. La Saur a d'ailleurs déjà annoncé qu'elle ferait appel de la décision du tribunal. Et en attendant, les compagnies pratiquent des coupures et réductions de débit illégales, aggravant encore la situation de ceux qui ne peuvent pas payer leurs factures. Veolia, comme la Saur, ont plusieurs procès en cours pour ces pratiques.

Pour ces compagnies, l'eau est une marchandise comme une autre et elles mettent tout en œuvre pour en tirer profit. Peu importe pour elles s'il faut, pour cela, priver certains d'un accès à un besoin élémentaire.

Claire Dunois

Fonction publique : une journée de mobilisation

La grève de la fonction publique, mardi 26 janvier, a rassemblé des dizaines de milliers de manifestants à Paris et dans de très nombreuses villes de province. Dans tous les services publics, les conditions de travail s'aggravent au fil du temps et des départs en retraite non remplacés, des postes de travail supprimés ou de plus en plus précaires. Quant aux salaires, ceux des fonctionnaires sont bloqués depuis huit ans tandis que ceux des travailleurs en contrats privés sont moins élevés dès le départ.

Les enseignants représentaient dans bien des villes le gros des cortèges. Dans certains collèges, cibles de la réforme prévue pour la rentrée 2016, plus de la moitié des enseignants étaient en grève. Au-delà de la réforme, qui aboutit à une baisse de moyens tout en accordant plus d'autonomie aux chefs d'établissements, ils disaient qu'ils en ont assez de la baisse de moyens pour l'éducation en général, mais aussi sur les salaires.

Bien que conscients qu'il faudra un tout autre rapport de force pour faire reculer le gouvernement, sur la réforme des collèges comme sur l'ensemble de la politique d'austérité imposée à tout le service public, les manifestants étaient contents d'avoir saisi l'occasion d'exprimer leur mécontentement.

Correspondant LO

LO

Taxis en colère : pour pouvoir vivre de son travail

De très nombreux taxis ont manifesté mardi 26 janvier contre la « concurrence déloyale » des véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC). Et la mobilisation a été reconduite le lendemain.

À Paris et dans toutes les grandes villes, il s'en est suivi de grosses perturbations de la circulation mais aussi des incidents, des coups de poings et des interpellations. Au point qu'en fin de matinée le gouvernement acceptait de recevoir les représentants de la profession. Il n'est pas sûr que la nomination d'un « médiateur » soit la réponse au problème.

Déjà en juin 2015, des manifestations importantes avaient rassemblé les chauffeurs de taxi. Ils s'élevaient alors contre Uberpop, une application permettant depuis un smartphone d'appeler un véhicule avec chauffeur offrant une course moins chère puisqu'échappant aux obligations sociales et financières auxquelles sont soumis les taxis.

Depuis, l'application Uberpop a été interdite mais la société Uber continue à s'engraisser des nombreuses applications de services qu'elle a mises en place à l'échelle de la planète et les chauffeurs de taxis sont toujours soumis à la concurrence, cette fois des VTC. C'est contre eux qu'ils sont aujourd'hui mobilisés.

Leur activité et leurs revenus sont aujourd'hui en chute libre, divisés par deux, disent certains. Même en travaillant six jours sur sept et douze heures par jour, ils ne parviennent pas à vivre. C'est, disent-ils, qu'il faut payer le crédit de la voiture et celui de la « plaque », ce à quoi les VTC échappent, de même qu'ils échappent à la formation spécifique des taxis. Ils s'élèvent aussi contre l'attitude des chauffeurs de VTC qui, au regard de la loi, devraient uniquement assurer des transports de personnes après réservation, mais maraudent dans les rues à la recherche du client, voire accrochent dans les halls d'Orly et de Roissy. Un service d'ordre des chauffeurs de taxis aurait même été instauré dans ces aéroports pour s'opposer à cette pratique.

Parfois, assure un chauffeur de taxi, il ne s'agit même pas d'un chauffeur de VTC dépendant d'une plateforme de réservation mais d'un « indépendant », c'est-à-dire d'un homme ou d'une femme sachant conduire, disposant d'une voiture et cherchant tout simplement à gagner ainsi sa vie.

Les chauffeurs de taxis défendent leur statut et leur profession pour gagner de quoi vivre. Ceux qui possèdent leur véhicule et leur plaque doivent d'abord rembourser leurs crédits et ceux qui louent dans une compagnie doivent d'abord avoir payé leurs patrons. Les chauffeurs de VTC ont la même nécessité et ceux qui sont dits « indépendants » aussi.

On rêve d'un mouvement dans lequel, tous ensemble, ils se mobiliseraient contre ceux qui, grandes compagnies de taxis ou plateformes VTC, font jouer la concurrence pour s'enrichir à leurs dépens en écrasant leurs revenus.

Sophie Gargan

CICE 2015 : les patrons touchent le gros lot

Le 22 janvier, le ministre des Finances Michel Sapin a présenté le bilan du Crédit impôt compétitivité emploi (CICE) pour l'année 2015 : les patrons vont encaisser 17,5 milliards d'euros, une somme qui a explosé par rapport à 2014, où ils avaient quand même déjà empoché presque dix milliards.

Le CICE est une réduction d'impôt calculée sur la masse salariale des travailleurs dont les rémunérations brutes ne dépassent pas 2,5 fois le smic.

Lors de sa création en 2013, le gouvernement avait déclaré que le CICE allait créer 300 000 emplois en trois ans. Mais comme d'habitude, il n'exigeait rien des patrons. Il fallait, disait-il, leur faire confiance. Trois ans plus tard, comme on pouvait s'y attendre, les patrons ont bien empoché des milliards d'euros, mais l'emploi n'est pas au rendez-vous. Le chômage a continué d'augmenter. Pire même, la plupart des grands groupes bénéficiaires du CICE comme Peugeot, Sanofi, Orange, ont continué à sabrer dans leurs effectifs.

Même le comité chargé de suivre le dispositif CICE, placé sous le contrôle du Premier ministre, a déclaré que ses effets sur l'emploi restaient difficiles à mesurer. Le ministre Sapin a tenté de se défendre en estimant : *« Le secteur privé, l'année dernière, a créé 50 000 emplois [...], le CICE, les baisses de cotisations doivent y être pour quelque chose. »* Lui-même n'en est donc pas sûr. Mais même en reprenant ces chiffres, on arriverait à 50 000 emplois pour 17,5 milliards d'euros, soit un emploi pour 350 000 euros.

Pourtant pour les patrons, si le CICE c'est bien, ce n'est pas assez. Les démarches sont trop compliquées, disent-ils. En clair, ils trouvent trop difficile de devoir remplir des dossiers ! Hollande a donc exaucé leurs vœux : il vient d'annoncer qu'il transformera le CICE en 2017 en baisse définitive de cotisations sociales.

Voilà qui résume bien la politique de ce gouvernement : à plat ventre devant les patrons licencieurs et impitoyable avec les travailleurs.

Arnaud Louvet

Travail du dimanche : ne pas laisser faire

Le 15 janvier, après l'accord signé fin décembre dans les magasins Zara, qui font partie du groupe Inditex, ou chez Darty, c'est dans la branche bijouterie-joaillerie-orfèvrerie que les patrons sont parvenus à obtenir du syndicat FO un accord. Il n'est pas dit cependant que tous les salariés de ce secteur l'approuvent pour autant.

À la Fnac, les syndicats CGT, SUD et FO continuaient à rester opposés à un accord sur le travail du dimanche. Celui-ci en effet doit être signé par 50 % des syndicats. S'il l'a été par la CFTC, la CGC et la CFDT, de leur côté la CGT, SUD et FO disposeraient des 50 % nécessaires pour faire invalider le texte. Mais indépendamment de ce que les syndicats signent ou pas, ce sont les salariés qui, dans bien des endroits, font savoir qu'ils ne sont pas d'accord. Au BHV, en novembre dernier, le référendum organisé par la direction avait obtenu majoritairement la réponse qui s'imposait, à savoir un non.

La loi Macron permet aux patrons d'ouvrir leurs magasins sept jours sur sept et même jusqu'à minuit dans les zones touristiques et commerciales aux contours singulièrement élastiques. Cette loi ouvre la possibilité pour les patrons de rallonger la semaine de travail, la pression que constituent les salaires trop bas les aidant à imposer ce recul social.

Le gouvernement a voulu faciliter les choses aux patrons en prévoyant dans sa loi que l'accord soit discuté branche par branche, ou entreprise par entreprise. C'est une façon de tenter d'affaiblir les travailleurs en les dispersant, chacun se retrouvant dans son coin face à son seul patron. Les salariés et militants syndicaux qui continuent à s'opposer au travail du dimanche, à le faire savoir et à mettre par tous les moyens possibles des bâtons dans les roues de ce plan, ont raison de le faire.

Aline Rétesse

Tunisie : la colère des jeunes chômeurs

Les mouvements de colère se multiplient dans les gouvernorats du centre-ouest de la Tunisie. La ville de Kasserine, en particulier, connaît une vague de protestations des chômeurs, qui réclament des emplois, le développement de la région et la fin de la corruption. Des manifestations et sit-in se sont déroulés dans une vingtaine de villes.

À l'origine de cette récente flambée, il y a la mort, le 16 janvier, d'un jeune chômeur qui s'est tué en escaladant un poteau électrique lors d'un rassemblement. Son nom, comme d'autres noms, avait été retiré par l'administration d'une liste d'embauchés. Le même désespoir touche des milliers d'autres jeunes, comme ceux qui, grimpés pendant le rassemblement sur le toit de la préfecture, menaçaient de se jeter dans le vide.

Face à la colère qui s'exprime à Kasserine, Sidi Bouzid, Siliana, villes où le chômage atteint près de 25 % et l'analphabétisme 32 %, et jusque dans les faubourgs de Tunis, les gaz lacrymogènes et l'appel à la patience sont la seule réponse du gouvernement. Le pouvoir, aux mains du parti de droite Nidaa Tounès, secondé par la parti islamiste Ennahda, déplore ne pas posséder de « baguette magique » pour régler la situation des classes travailleuses. À part des promesses de créations d'emplois et de formations, les jeunes chômeurs ne voient rien venir.

Les prix grimpent, les grèves pour les salaires se développent dans les transports, les aéroports, le phosphate. L'état d'urgence proclamé depuis novembre dernier, à la suite d'un attentat meurtrier à Tunis, ne fait pas taire les protestations de la jeunesse ouvrière, pas plus que le couvre-feu instauré récemment.

La promesse d'une aide financière d'un milliard d'euros est venue de la France, dont les groupes capitalistes ne voient pas d'un bon œil le mécontentement monter en Tunisie. Cette aide sera étalée sur cinq ans et représentera chaque année moins que le prix de deux Rafale. Il reste aussi à voir qui en seront les vrais bénéficiaires. En tout cas, elle fera au mieux l'effet d'un sparadrap sur une plaie béante.

Viviane Lafont

KAPITALIS

Sénégal et Mali : les cheminots en grève font reculer Transrail

Dans leur journal *Le Pouvoir aux travailleurs* du 16 janvier 2016, nos camarades de l'Union africaine des travailleurs communistes internationalistes (UATCI-UCI) relatent la grève victorieuse des cheminots.

Les cheminots assurant la ligne de chemin de fer entre Dakar et Bamako ont arrêté de travailler le 11 janvier pour exprimer leur colère contre la direction de la société Transrail, qui détient la concession de cette ligne. Selon le secrétaire général du syndicat Sutrail (Syndicat unique des travailleurs du rail), *« les travailleurs en totalité n'ont pas perçu leurs salaires. Depuis le mois de juillet, les retraités n'ont pas touché leurs indemnités »*. Les grévistes dénoncent aussi la dégradation des conditions de travail ainsi que le manque d'investissement de la direction pour le renouvellement des machines. Sutrail a indiqué que *« l'entreprise disposait de treize machines de fonctionnement dans ses ateliers. Mais, actuellement, elle n'en compte pas plus de trois. »*

C'est à Thiès, le centre névralgique du chemin de fer, que la grève a été déclenchée. Les cheminots avaient dès le début averti que l'arrêt de travail serait maintenu jusqu'au paiement total de leurs droits. Ainsi, la grande ligne reliant Dakar à Bamako a été paralysée le 11 janvier (sur le tronçon Dakar-Kidira), mais aussi le Petit train de banlieue (Pt) qui assure le transport de voyageurs entre Dakar et sa banlieue dans la direction de Thiès. Ce Pt transporte environ dix mille passagers par jour, majoritairement des ouvriers.

Devant la détermination des cheminots, et surtout devant les conséquences de cette grève sur d'autres secteurs de l'économie du Sénégal et du Mali, les gouvernements de ces deux pays, en concertation avec la direction générale de Transrail (dont le groupe Advens détient la majorité des actions depuis 2006), ont commencé à payer les salaires de décembre et se sont engagés à assurer le paiement des soldes de fin janvier et fin février de cette année. C'est à la suite de ce premier geste et de la promesse de « concertation » entre la direction et le syndicat Sutrail que ce dernier a suspendu le mot d'ordre de grève.

Ce n'est pas la première fois que les cheminots de la ligne Dakar-Bamako se mettent en grève. Ils ont maintes fois montré leur force, y compris durant la période coloniale. Ils constituent jusqu'à aujourd'hui un des bastions du mouvement ouvrier de la région. Leurs expériences du passé ainsi que leurs traditions d'organisation et de lutte sont des éléments qui compteront pour d'autres luttes futures.

Le Pouvoir aux travailleurs

Haïti : des joutes électorales sans enjeu pour la population

En Haïti, le deuxième tour des élections présidentielles, programmé pour le dimanche 24 janvier, a été ajourné sine-die vendredi 22, soit 48 heures avant l'ouverture des bureaux de vote, par cinq des neuf membres du Conseil électoral provisoire (organisme chargé de l'organisation et de la supervision des élections) *« pour des raisons évidentes de sécurité »*, selon son président.

JJA LENOUVELLISTE

Une douzaine de bureaux de vote avaient été saccagés dans la nuit du jeudi au vendredi. Dans la semaine qui précédait la date prévue du scrutin, le président de la République sortant, Martelly, avait annoncé que la police était mobilisée pour assurer le bon déroulement du scrutin et la sécurité de la population. Son Premier ministre, K-Plume, avait fait savoir de son côté que toutes les manifestations étaient interdites à partir du vendredi 22 janvier à minuit.

Mais durant le week-end, plusieurs milliers de manifestants proches de l'opposition ont investi les rues de Port-au-Prince, et de quelques villes de province, avec tout le long du parcours des vitres de voitures brisées, incendiées, des magasins saccagés. Ils réclamaient le départ de Martelly et de Jovenel Moïse, celui qu'il a choisi pour lui succéder. Ce dernier a essayé d'organiser des manifestations de protestation contre l'annulation du scrutin, mais sans grand succès.

Au premier tour du scrutin présidentiel, le 25 octobre dernier, Jovenel Moïse, le candidat du pouvoir, avait recueilli 32,76 % des voix contre 25,29 % pour Jude Célestin, arrivé deuxième. Mais ce dernier avait déclaré officiellement ne pas vouloir participer au deuxième tour de l'élection, dénoncée par l'opposition comme une farce ridicule et un coup d'État électoral. Il n'y avait donc plus qu'un seul candidat à mener campagne, celui du pouvoir.

L'annonce du report du scrutin de dimanche par le Comité électoral provisoire a été bien accueillie dans les usines et dans les quartiers. Mais ce n'était pas parce que les ouvriers et la population pauvre prenaient parti pour l'opposition ou se passionnaient pour les élections, mais parce qu'ils craignaient les troubles et même les violences qui auraient pu en résulter entre les partisans des candidats opposés. Dans la zone industrielle, les patrons avaient d'ailleurs donné congé aux ouvriers du vendredi au lundi. Mais après l'annulation du scrutin, ils les ont rappelés pour travailler samedi.

Le 25 octobre, au total 54 candidats s'étaient présentés à l'élection présidentielle. Les abstentions auraient alors atteint au minimum 82 %. Comme l'écrivaient nos camarades de l'Organisation des travailleurs révolutionnaires d'Haïti (OTR-UCI) à l'époque dans leur journal, *Voix des travailleurs* : *« La population a littéralement ignoré ces joutes électorales, ce qui a donné libre cours aux magouilles des officines du Conseil électoral provisoire et des ambassades étrangères. »* Ces magouilles ont abouti à la situation actuelle, à des joutes électorales entre les mêmes politiciens au service de la bourgeoisie, des classes riches et de leurs propres intérêts. De ces joutes électorales, les travailleurs, les pauvres, n'ont rien à attendre.

Pendant que les politiciens s'empaillent pour se frayer un chemin vers des postes profitables dans le prochain gouvernement, la situation des ouvriers, des pauvres, dans les usines et dans les quartiers continue de s'aggraver.

Jean-Jacques Lamy

Europe de Schengen : davantage de police, de frontières et de camps…

Réunis à Amsterdam lundi 25 janvier, les ministres européens de l'Intérieur se sont tous déclarés attachés à « sauver Schengen ». Mais toutes les mesures évoquées ou engagées au nom de la lutte contre le terrorisme ou pour s'opposer à l'entrée des migrants ont pour conséquences de mettre en cause la liberté de circulation et de rétablir des frontières au sein de l'Union européenne (UE).

DR

« Si nous voulons éviter que Schengen ne s'effondre, il faut agir vite et ne pas avoir la main qui tremble », a déclaré le ministre de l'Intérieur français Bernard Cazeneuve, qui a exigé le renforcement du contrôle s'exerçant sur les personnes transitant sur le territoire européen, et notamment sur les ressortissants de l'UE. La conséquence de la multiplication de ces mesures policières est de vider de son contenu cette « liberté de circulation » présentée par les dirigeants européens comme une des « valeurs fondamentales » de l'UE.

Les premières victimes de cette politique d'une Europe forteresse de plus en plus policière sont en premier lieu les migrants. Dans de plus en plus de pays, les conditions d'accueil se durcissent. Repoussant les limites de l'inhumanité toujours plus loin, le gouvernement danois prévoit de saisir une partie des avoirs des réfugiés sous prétexte de financer leur accueil.

Mais, tout en se montrant plus hypocrites, l'ensemble des dirigeants européens font preuve de la même inhumanité quand ils exigent de la Turquie qu'elle se montre plus « efficace » dans le contrôle de ses frontières avec l'Europe. Ils savent parfaitement que cela implique d'user de violence et de brutalité à l'égard des migrants et de les parquer dans des camps dans des conditions précaires. D'autant plus précaires que les dirigeants de l'UE se refusent pour le moment à verser les trois milliards d'euros promis au gouvernement turc pour l'aider à financer une telle politique.

Quand ils exigent de la Grèce qu'elle soit capable de stopper le flux des migrants, ils font preuve du même cynisme. Réagissant aux critiques formulées à l'égard de son pays, le ministre de l'Intérieur grec s'est exclamé à juste titre : *« Veulent-ils qu'on les laisse se noyer ? »*

Mais ce genre de considérations n'a pas ému ses homologues européens, qui ont discuté de la façon de renforcer la frontière entre la Grèce et la Macédoine, État qui ne fait pourtant pas partie de l'UE. Toujours au nom de la lutte contre l'immigration, les ministres ont déclenché une procédure qui pourrait aboutir à rétablir les contrôles aux frontières internes de l'espace Schengen pendant au moins deux ans.

Et pendant que les ministres renforcent l'arsenal policier, élèvent des murs et rétablissent les frontières, des dizaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants continuent d'arriver aux portes de l'Europe, condamnés à risquer la mort en se noyant ou à croupir dans des camps de plus en plus nombreux.

Marc Rémy

Grèce : ouvrez les frontières !

Le 22 janvier, à l'appel d'organisations de gauche et d'extrême gauche, un millier de personnes, militants des deux pays, ont manifesté près de la clôture séparant la Grèce de la Turquie. Leurs banderoles proclamaient : *« Ouvrez les frontières, assez de noyades en mer Égée. »*

Le fleuve Evros constitue la frontière naturelle entre les deux pays, sauf sur une douzaine de kilomètres. C'est là qu'a été construit ce mur surveillé en permanence par des patrouilles militaires. Depuis la fermeture en 2012, les réfugiés passent par la mer Égée, où beaucoup d'entre eux sont morts noyés. La veille de la manifestation, le vendredi 21, 46 personnes avaient encore péri en mer.

Arrivés dans cette extrémité de l'espace Schengen qu'est la Grèce, les réfugiés trouvent souvent l'aide des habitants et des associations humanitaires, mais aussi une paperasserie administrative envahissante, une police à la matraque facile, des conditions d'hébergement catastrophiques et d'autres frontières qui se ferment comme celles des pays des Balkans. Sur la frontière macédonienne, 2 500 migrants se sont retrouvés coincés dans un camp de fortune par des températures hivernales.

Le gouvernement grec est dépassé. Mais c'est à lui que les gouvernements de pays européens bien plus riches imposent de faire le tri entre les migrants et d'en renvoyer un maximum.

C'est à la fois ignoble et totalement impossible. En 2015, un million de réfugiés sont passés par la Grèce et l'hiver ne les arrête pas. Rien n'empêchera ces hommes et ces femmes de fuir leur pays en guerre. La seule solution, comme le criaient les manifestants, c'est d'ouvrir les frontières et, mieux, de les supprimer.

Sylvie Maréchal

Attaque en règle contre les retraites

Le débat sur la réforme de la Sécurité sociale, essentiellement celle des retraites, a commencé au Parlement d'Athènes le mardi 26 janvier.

C'est un des volets du troisième mémorandum accepté par le gouvernement de Tsipras en août dernier, sous la pression des créanciers, en échange d'un prêt de 86 milliards d'euros versé par tranches. Chacun des versements est conditionné par l'application de nouvelles mesures d'austérité.

Le gouvernement grec a déjà accepté la suppression, d'ici à 2019, de l'allocation de solidarité, qui jusqu'à présent s'ajoute à environ un tiers des retraites, les plus basses ; il a entériné le report de l'âge de départ à la retraite à 62 ans avec 40 ans de cotisations et à 67 ans avec 15 ans de cotisations. Mais les créanciers exigent davantage : une refonte totale du système.

Le dernier plan prévoit pour l'essentiel une retraite nationale, de base, de 384 euros, à condition de respecter les critères d'âge et de cotisations, à laquelle s'ajouterait la retraite principale calculée sur l'ensemble de la carrière au lieu des cinq dernières années, sur la base d'environ 60 % du salaire au lieu de 70 %, sans que cela puisse dépasser un plafond. Ce plan devrait entraîner une baisse de 15 % sur la pension moyenne actuelle de 750 euros brut et jusqu'à 30 % pour les retraites supérieures à 2 000 euros, ce qui concerne environ 50 000 retraités sur deux millions et demi. Mais les créanciers refusent toujours de verser une nouvelle tranche du prêt et continuent leur bras de fer avec Tsipras.

Telle qu'elle est, la réforme du gouvernement est pourtant une attaque inacceptable contre les travailleurs. Elle s'ajoute à celles des gouvernements précédents qui, depuis 2010, ont déjà baissé les pensions de 30 % à 50 %, entre autres par la suppression de deux mois de prime. Récemment, les cotisations d'assurance-maladie sur les retraites ont augmenté de 4 % à 6 %. Vu les prix pratiqués en Grèce, vivre avec 700 euros est très difficile. Mais bien des retraités ne touchent pas cette somme et près de la moitié d'entre eux vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Le gouvernement plaide sa cause en affirmant qu'il essaie de ménager les plus modestes. Mais cela ne convainc pas.

Les deux centrales syndicales du public et du privé ont appelé à une grève générale pour le jeudi 4 février. Tant il est évident que s'attaquer aux retraites, c'est s'attaquer à l'ensemble de la population et la précipiter un peu plus dans la misère. En Grèce en effet, en raison du chômage qui touche un travailleur sur quatre et un jeune sur deux, la moitié des ménages vivent, ou plutôt survivent, avec la seule pension de retraite d'un membre de la famille.

Sylvie Maréchal

Allemagne : mépris des femmes et des migrants, deux faces d'une même médaille

En Allemagne, mais aussi en Autriche et en Suisse, les agressions sexuelles contre des femmes pendant la nuit du Nouvel An ont marqué l'opinion publique. Rien qu'à Cologne, 834 femmes ont porté plainte pour des agressions, dont 403 à caractère sexuel. Perpétrées principalement par une petite minorité de migrants, ces violences contre des femmes ont déchaîné un flot de propos et d'actes racistes de la part de l'extrême droite, mais aussi une mise en cause générale des réfugiés par la presse à grand tirage. Mais elles ont aussi choqué bien des gens qui avaient accueilli les migrants avec sympathie, et entraîné bien des discussions et des interrogations. Tout cela au moment où les gouvernements allemand et autrichien, qui avaient plus largement que d'autres accueilli les migrants depuis l'été dernier, sont en train de refermer leurs frontières. Sur ces événements, voilà comment s'expriment nos camarades du Bund Revolutionärer Arbeiter (Ligue des travailleurs révolutionnaires – UCI) d'Allemagne dans un éditorial paru mi-janvier.

Les abominables agressions sexuelles de Cologne, perpétrées par des groupes de jeunes hommes, ont été l'expression d'un mépris envers les femmes tel que beaucoup ne le connaissaient pas, sous cette forme et avec une telle agressivité. Beaucoup, et aussi beaucoup de réfugiés, ont été à juste titre profondément choqués.

Un mépris enraciné aussi en Allemagne

Considérer les femmes comme des êtres inférieurs, auxquels il est permis de s'en prendre, c'est exactement comme le racisme, considérer une partie de l'humanité comme des êtres de seconde classe. Et c'est une des formes les plus anciennes de ce mépris qui est profondément enracinée, et ici aussi en Allemagne.

Ceux qui prétendent aujourd'hui que le mépris et la violence contre les femmes seraient exclusivement un problème « arabe » et qu'il suffirait de fermer les frontières pour s'en protéger, sont des menteurs. Et de plus, ce sont exactement les mêmes forces contre lesquelles les femmes ont dû combattre ici pour conquérir leurs droits.

Oui, ce sont justement la CSU et l'Alliance pour l'Allemagne – qui préféreraient voir chaque femme avec trois enfants et derrière ses fourneaux – qui tout d'un coup se sont déclarées les pionnières du combat pour l'égalité des droits. Ce sont les motards dont les clubs enlèvent des milliers de jeunes filles de l'Est, pour les contraindre à la prostitution, qui créent aujourd'hui avec des petites frappes d'extrême droite des groupes de vigilance pour le respect et la non-violence envers les femmes. Ces forces qui sont les dernières à s'intéresser aux droits des femmes utilisent cyniquement les victimes de Cologne comme prétexte pour leur politique tout aussi méprisante.

Mais à la CDU et au SPD aussi il y a une sacrée dose d'hypocrisie. Le renforcement de la législation pénale pour les crimes sexuels, que la CDU veut désormais introduire pour apprendre aux étrangers *« le respect des femmes et de leur libre-arbitre sexuel »*, avait été rejeté il y a à peine quelques mois par la CDU et le SPD, au moment où il n'était question avant tout que des hommes… allemands. La CDU était encore jusqu'en 1997 favorable à la loi selon laquelle un homme pouvait violer son épouse sans être sanctionné… au nom de la protection du mariage et de la famille. En fait, la famille est l'endroit où les femmes font le plus l'expérience de la violence masculine. Une femme allemande sur trois l'a déjà vécue. (…)

Contre toutes les barbaries

Il est cependant malheureusement vrai que, avec la crise du capitalisme partout – en Europe comme au Proche-Orient ou en Afrique – les tendances réactionnaires deviennent plus fortes. L'idéologie de ces forces politiques repose sur les instincts les plus bas, sur l'humiliation et la persécution d'autres groupes de la population : les migrants, ceux qui pensent autrement, et aussi les femmes. Cette évolution est une catastrophe pour tous. Mais pour s'y opposer, on ne peut pas compter sur ceux qui sont au pouvoir.

(…) La politique d'asile d'aujourd'hui favorise plutôt la criminalité : les réfugiés vivent six mois ou un an dans des campements et n'ont le droit de ne rien faire, ni de travailler, ni même de suivre des cours d'allemand… parce qu'ils doivent attendre que leur demande d'asile soit examinée. Des centaines de jeunes hommes sont ainsi entassés dans chaque camp, sans rien pouvoir faire, si ce n'est traîner, s'ennuyer, boire… Cela ne peut être qu'un terrain propice à la frustration et à la criminalité.

(…) Il est d'autant plus important dans la situation actuelle que, dans les entreprises et dans les quartiers populaires, des travailleurs se manifestent pour que tous, hommes ou femmes, migrants ou Allemands, réagissent de façon égalitaire et solidaire. (…)

Bund Revolutionärer Arbeiter

États-Unis : les banques s'en tirent à merveille

Sept ans après la crise financière de 2008, Goldman Sachs, cette grande banque au cœur du scandale des subprimes à l'origine de la crise, vient de signer un accord à l'amiable avec la justice, acceptant de payer 5 milliards de dollars pour l'arrêt de toutes les poursuites à son encontre.

La somme, pour élevée qu'elle est, représente bien peu de choses en regard des méfaits de la banque et de ce que ces méfaits lui ont rapporté.

En effet, Goldman Sachs vendait des titres immobiliers pourris à ses clients, alors même qu'elle pariait sur l'effondrement de leur valeur. Composés de crédits immobiliers que ceux qui avaient été poussés à les contracter ne pouvaient pas rembourser, ces titres se sont effectivement effondrés, entraînant la faillite de certains clients de la banque. Mais la banque, elle, avait gagné son pari et encaissé ses gains, tant et si bien que pour elle, l'année 2008 s'était soldée par un bénéfice de deux milliards de dollars !

Les autres grandes banques américaines ont accepté de régler des sommes encore plus importantes : JP Morgan a payé 13 milliards de dollars, Bank of America plus de 50 milliards de dollars, car ce sont des banques plus grandes qui avaient placé encore plus de ces titres pourris. En tout, les banques auraient payé plus de 180 milliards de dollars en raison de leur responsabilité dans la crise financière de 2008. Leurs dirigeants ont ainsi dégagé toute responsabilité, n'ayant eu *« ni à infirmer, ni à confirmer leur culpabilité »*.

C'est bien commode et cela ne leur a pas coûté trop cher, puisque, depuis 2007, les profits des banques sont quatre fois plus importants que les amendes qu'elles ont accepté de payer, se montant à quelque 700 milliards de dollars !

Les responsables de la crise jonglent avec les milliards mais les victimes de ces prédateurs, les pauvres gens qui ont perdu leur maison et toutes leurs économies, sont bien loin de pouvoir obtenir réparation.

Dominique Chablis

LO

Wall Street.

Mortalité maternelle en hausse

Le taux de mortalité maternelle, c'est-à-dire pendant la grossesse et l'accouchement, a décliné de façon spectaculaire dans la plupart des pays riches. Le journal trotskyste américain *The Spark* (n° 1002, 4 janvier 2016) souligne cependant que les États-Unis font exception. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a mené une recherche qui montre que le pays est passé de 12 décès maternels pour 100 000 naissances en 1990, à 14 pour 100 000 en 2015. Le taux des États-Unis est ainsi deux fois supérieur à celui du Canada (7), et quatre fois supérieur à celui de la Grèce (3) ou de l'Islande (3). En outre, la première puissance mondiale est un des 13 pays au monde (dont la Corée du Nord et l'Afghanistan) où ce taux augmente.

Les pauvres n'y ont toujours pas accès à des soins de qualité. Les pays ayant un système de santé universel ont les taux de mortalité maternelle les plus faibles.

Les États-Unis ont sans doute le meilleur système de santé au monde… pour qui peut payer !

Moteurs polluants : à bas le secret des affaires !

Lorsque, dans un tract, les militants CGT de l'usine Renault Lardy ont rapporté le passage des enquêteurs de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) venus contrôler les émissions polluantes des moteurs diesel, les actions du groupe Renault ont chuté en Bourse de près de 20 % en quelques heures. Une fois remise de l'émotion boursière qu'elle avait contribué à déclencher, la presse s'est retournée contre les militants syndicaux, leur reprochant d'avoir osé dire… la vérité !

Le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez, s'est entendu demander sur France Inter : *« Est-ce que c'était le rôle de la CGT de rendre publiques ces perquisitions opérées chez Renault et de suggérer qu'il y avait eu trucage sur les émissions polluantes ? (…) Comment voulez-vous qu'on ne fasse pas le lien avec l'affaire Volkswagen et qu'il n'y ait pas le soupçon de trucage ? (…) Ça a fragilisé grandement l'entreprise (…) : chute de l'action à la Bourse, des milliards de capitalisation ont été perdus. »*

À écouter ces personnes dont le métier est pourtant prétendument d'informer, il y a des choses qu'il faudrait taire. Il faut croire que si des travailleurs, avant la catastrophe d'AZF Toulouse qui a fait plus de 30 morts et des milliers de blessés, les avaient informés des conditions dangereuses de stockage des produits chimiques, ils se seraient indignés que des ouvriers « fragilisent l'entreprise ».

Cette fois-ci, les militants syndicaux n'ont eu à affronter que des critiques de journalistes car rien d'illégal ne peut leur être reproché. Mais s'ils veulent révéler à la population les tricheries et les mensonges du patronat, les travailleurs encourent les foudres de la justice. Car la loi protège le sacro-saint secret des affaires contre les intérêts des travailleurs et l'intérêt général de toute la population.

Alors oui, le secret industriel et commercial devrait être levé et les travailleurs devraient avoir le droit de tout révéler de ce qu'ils savent sur les conditions de travail, de production, de financement. D'autant plus qu'il ne faut évidemment pas compter sur bon nombre de journalistes pour en avoir le souci.

Pierre Royan

LO

Les travailleurs n'ont pas le droit de dire la vérité.

Chamonix : deux travailleurs saisonniers décédés, un scandale

Mercredi 20 janvier, les corps sans vie de deux jeunes travailleurs saisonniers étaient découverts dans leur camion, sur le parking des Grands-Montets, à Argentière, dans la vallée de Chamonix. Visiblement leur mort tragique a été causée par les émanations de monoxyde de carbone de leur appareil de chauffage défectueux.

Comme de nombreux jeunes travailleurs saisonniers dans les stations de ski ils n'avaient pas vraiment d'autre choix (surtout quand on ne gagne que le smic et que, bien souvent, des heures supplémentaires manquent sur la paye) que de loger dans un vieux camion bricolé pour y survivre au gré des contrats précaires et des saisons dans différentes régions.

Ce drame s'ajoute à celui survenu il y a juste trois ans, en janvier 2013, à la station de La Clusaz (toujours en Haute-Savoie) où un jeune couple de saisonniers était mort carbonisé dans un fourgon aménagé, toujours à cause d'un appareil de chauffage défectueux. Cela n'a pas empêché des notables locaux de déclarer que ces jeunes avaient fait un « choix de vie » en logeant sur un parking, mettant en avant les prétendus efforts faits pour l'accueil des travailleurs saisonniers sur le département. Mais alors, pourquoi les autres départements de l'arc alpin n'ont-ils pas connu de tels drames ces dernières années ? La réponse est simple : en fait d'efforts, beaucoup de notables des stations huppées de Haute-Savoie freinent des quatre fers dès qu'il s'agit des besoins élémentaires de logement des classes populaires, et encore plus s'il s'agit de saisonniers, souvent considérés comme des marginaux.

Ainsi, après le drame de 2013, à l'initiative de la préfecture, un objectif de mille logements pour les travailleurs saisonniers avait été fixé. Cela n'avait rien de révolutionnaire puisque la mise à disposition était étalée sur dix ans. Mais aujourd'hui, trois ans après, une cinquantaine seulement sont disponibles. En 2001, une étude des services de l'État chiffrait entre 1 200 et 1 500 les besoins de logement des saisonniers. Depuis, quelques réalisations ont été faites, mais si peu : environ 400 logements ont été financés par l'État et les bailleurs sociaux gérant le prétendu 1 % patronal, soit un tiers du minimum prévu. Sur la seule commune de Chamonix, 2 500 saisonniers travaillent chaque hiver, mais 600 restent à loger… Sans compter que, pour un logement social, il faut débourser en moyenne 400 euros, voire même 200 euros, en moyenne, pour un simple emplacement de fourgon en camping : bon nombre de ces jeunes en précarité ne peuvent pas se le permettre.

Chamonix, Megève, Saint-Gervais, Combloux… sont depuis longtemps des lieux de villégiature prisés par la grande bourgeoisie, qui considère comme normal d'avoir à sa disposition une foule de personnels de maison, d'hôtels, restaurants, commerces, remontées mécaniques, etc., à son service. Peu lui importe leurs conditions de vie, qu'ils soient salariés permanents ou saisonniers, à commencer par le logement. Il est significatif que des communes comme Chamonix et Megève aient perdu 1 000 habitants pour la première et 600 pour la deuxième, en une douzaine d'années, et cela alors que les emplois y ont constamment augmenté sur la même période. Cela signifie simplement que les travailleurs, les classes populaires, ne peuvent plus se loger dans ces vallées touristiques, non seulement faute de moyens, mais aussi à cause de certains notables locaux qui ne veulent pas entendre parler de logement social, et d'un État qui ne veut pas faire respecter ses propres lois.

Ainsi, la Haute-Savoie ne compte que 12,1 % de logements sociaux (16,8 % à l'échelle nationale) et seulement 8,2 % dans la communauté de communes Pays du Mont-Blanc (Megève, Sallanches, Combloux …), 11,6 % dans la communauté Chamonix-Mont-Blanc. À signaler aussi que, seulement sur ce dernier territoire, 800 logements en résidences secondaires sont officiellement recensés comme non ou sous-occupés. Il y aurait là largement de quoi en finir immédiatement avec le scandale du logement et des drames mortels qui ne doivent rien à la fatalité, mais à une société dominée par les riches.

Correspondant LO

Paris : on meurt dans la rue

Le 21 janvier un homme de 66 ans, à la rue depuis des années, a été retrouvé mort à Paris, sur une rampe de parking donnant sur la très chic avenue Matignon, à deux pas du palais de l'Élysée. L'association humanitaire Les enfants du canal, qui suivait cet homme, avait demandé pour lui à cinq reprises à la plateforme d'urgence un hébergement, sans résultat. L'état d'urgence n'est pas destiné à sauver les vies des SDF…

Selon le Samu social de Paris, ce cas dramatique n'est pas isolé. Chaque nuit, dans la ville la plus riche du pays, 320 à 370 personnes qui voudraient dormir dans un lit sont laissées à la rue sans solution. Ce qui peut être mortel, et pas seulement en hiver au moment où quelques places d'hébergement supplémentaires sont ouvertes, trop peu et trop tard.

L'an dernier le collectif Les morts de la rue a dénombré 448 décès de SDF dans le pays. Ce sinistre bilan n'est pas définitif car les autorités ne tiennent même pas une telle comptabilité, seules des associations le font. Ultime mépris pour ces pauvres déclassés de la part de dirigeants aux petits soins pour les moindres désirs des riches.

Lucien Détroit

La Poste

Paris 16 : contrats en tout genre

À La Poste Paris 16, comme dans la plupart des centres, les effectifs sont sur le fil du rasoir car la direction, suivant les directives centrales, ne remplace quasiment plus les départs en retraite ou les mutations.

Les plans de suppressions d'emplois se succèdent et se traduisent par l'augmentation de la charge de travail de ceux qui restent. Il y a maintenant en permanence des travailleurs embauchés pour quelques mois, voire quelques jours seulement.

À Paris 16, La Poste fait appel à des jeunes en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation. Elle leur fait miroiter l'embauche mais la plupart du temps, à la fin du contrat, elle décrète qu'ils ne font pas l'affaire, alors qu'ils ont travaillé pendant un an comme facteur, et les renvoie au chômage pour les remplacer par d'autres apprentis !

Au centre, La Poste fait aussi appel à des travailleurs en contrat à durée déterminée qui, eux non plus, ne sont pratiquement jamais embauchés alors que des postes vacants existent. Pour expliquer que La Poste ne peut les garder, certains responsables osent prétexter que la loi interdit la succession de contrats à durée déterminée.

Or, s'il existe quelques limitations au recours aux emplois à durée déterminée, c'est en principe pour protéger les salariés contre des patrons qui en abuseraient. C'est bien le cas de La Poste qui en abuse et il faut un sacré culot pour se servir d'une loi qui est censée protéger les salariés pour justifier le renvoi au chômage de ces travailleurs !

Certains de ces contractuels sont mutés d'un centre parisien à l'autre et forment ainsi une sorte de réserve, dans laquelle les directeurs des centres parisiens piochent pour choisir leurs nouveaux agents en contrat à durée déterminée. La Poste a créé ainsi un nouveau type de contrat puisqu'elle emploie des contrats à durée déterminée pendant des années en les déplaçant d'un centre à l'autre.

Cela n'empêchera pas les patrons d'expliquer que c'est la législation qui entoure le contrat à durée indéterminée qui bloque les embauches. Comme s'ils ne savaient pas, depuis longtemps, tourner les lois à la recherche du profit maximum.

Correspondant LO

Paris 17 : intérim sans modération

Dans le centre de La Poste Paris 17 où travaillent 340 postiers dont 170 facteurs, tous les jours des intérimaires sont employés à des postes de facteurs.

En ce moment, ils sont entre douze et quinze selon les semaines et avant les fêtes de fin d'année, ils étaient près d'une vingtaine chaque jour. Aujourd'hui, il y a une douzaine de postes de travail sans titulaire et ce sont donc des intérimaires qui pallient ce sous-effectif chronique.

À La Poste, plus de 90 000 emplois ont été supprimés depuis une dizaine d'années à coup de « réorganisations » incessantes. C'est ainsi que La Poste appelle ses plans de suppressions d'emplois qui désorganisent toujours plus le travail, tout en rendant les conditions de travail plus pénibles. Et depuis maintenant des années, l'utilisation des intérimaires est un des moyens employés pour parvenir à ses fins car l'emploi d'intérimaires évite à La Poste d'avoir à procéder à des licenciements secs lors de ces plans de suppressions d'emplois.

La méthode est maintenant bien rodée. À Paris 17, et c'est vrai dans bien des sites, les départs en retraite ou en mutation sont souvent remplacés par des contrats intérimaires ou à durée déterminée. En cas de nouveau plan de suppression d'emplois, ce sont ceux-là qui sont supprimés. Ils sont renvoyés au chômage ou au mieux pour une autre mission dans un autre bureau de la région parisienne.

Alors autant dire que cela a été un vrai parcours du combattant pour les rares intérimaires qui ont été embauchés. À Paris 17, quelques-uns l'ont été en contrat à durée indéterminée, après des années d'intérim et de missions de plusieurs mois dans différents bureaux parisiens. Mais pour ceux qui n'ont pas leur permis de conduire, c'est mission impossible, car La Poste en fait une condition alors que bien des intérimaires travaillent des mois, voire des années sur des tournées piétonnes.

La Poste cherche à diviser les postiers entre ceux qui sont encore fonctionnaires, ceux qui sont en contrats à durée indéterminée, ceux qui ont un contrat à durée déterminée et les intérimaires, mais cette politique suscite de plus en plus de rejet de la part de travailleurs qui savent bien que La Poste les exploite à la même enseigne.

Correspondant LO

Dunlop – Amiens : le liquidateur de Goodyear arrive

L'un des deux hauts cadres de l'usine Goodyear-Amiens ayant été retenus une nuit dans les locaux par les ouvriers alors qu'ils venaient annoncer que tout le monde était jeté à la rue, vient d'être reclassé sur le site de Dunlop-Amiens.

C'est le coup de colère des ouvriers de Goodyear qui a donné prétexte au gouvernement pour condamner pour l'exemple huit salariés à 24 mois de prison. Avant d'être muté sur le site Goodyear pour y jouer les « nettoyeurs », ce cadre travaillait déjà sur la même zone industrielle, à l'usine Dunlop. Celle-ci a été rachetée avec les « petites économies » des actionnaires de Goodyear en 2003, seulement quatre ans avant qu'ils ne commencent à mettre en avant des difficultés financières pour justifier la fermeture de l'usine Goodyear d'Amiens.

Le retour du « killer » dans son ancien bureau inquiète les ouvriers. Malgré les promesses de la direction sur le maintien de l'usine suite à la draconienne réorganisation du travail en 4x8, l'exemple de Continental-Compiègne est dans tous les esprits, ou après avoir accepté de travailler plus pour un même salaire, les ouvriers avaient été licenciés. La direction multiplie les déclarations sur le manque de productivité des ouvriers amiénois qui produiraient, selon ses chiffres, des pneus deux fois plus chers que les ouvriers allemands : entre 20 et 23 euros l'unité contre 12-13 euros pour le site outre-Rhin. C'est un bel aveu sur ses marges plantureuses car cela représente à peine un septième du prix de vente d'un pneu !

C'est le prétexte à la baisse des primes variables (400 euros tous les trois mois) de plus en plus hors d'atteinte suite au durcissement des critères d'attribution. Mais c'est peut-être aussi une préparation des esprits à la fermeture de l'usine, présentée depuis des années comme avant-dernière au classement de la rentabilité du groupe… juste derrière l'usine voisine de Goodyear liquidée il y a un an.

Les ouvriers ont donc raison d'être sur leurs gardes, et malgré le licenciement de militants ces dernières années et la condamnation des huit travailleurs de Goodyear, ils organisent depuis plusieurs semaines des débrayages pour protester contre la pression de l'encadrement et les conditions de travail.

Correspondant LO

JM FAUCILLON

La grève de 2009 à Dunlop.

Dieppe : l'Ifcass en sursis

Depuis 1959, l'Ifcass (Institut de formation aux carrières administratives sanitaires et sociales) accueille à Dieppe 340 stagiaires par an, principalement des jeunes issus des milieux populaires d'Outre-mer, qui trouvent dans cet établissement public une formation de qualité et un hébergement abordable.

Mais depuis 2011, la subvention annuelle de 1,6 million d'euros du ministère des Affaires sociales a été supprimée. Depuis cinq ans, c'est chaque année l'incertitude sur le devenir de l'Ifcass, qui n'obtient à chaque fois qu'une rallonge ponctuelle de l'État. Et cette année encore, avec un déficit de 1,1 million d'euros, l'Ifcass était au bord de la fermeture, laissant sur le carreau ses stagiaires et ses quelque 45 employés.

Lors d'une nouvelle mobilisation, des enseignants, des stagiaires et des élus locaux ont dû se rendre vendredi 22 janvier au ministère des Outre-mer pour arracher à la ministre George Paul-Langevin une promesse de financement qui assurera la survie de l'Institut jusqu'en juin 2017.

Avec des centaines de petites restrictions de ce type, discrètement, le gouvernement aggrave encore le sort de la population. L'État doit assurer le financement de l'Ifcass et la poursuite de son activité.

Correspondant LO

Air France : il faut annuler toutes les sanctions

L'inspection du travail vient de refuser le licenciement d'un délégué CGT des ateliers de Roissy qu'Air France avait, avec d'autres de ses camarades, pris en otage pour en faire un exemple. Elle l'accusait de violences et l'avait sanctionné sans preuves dans « l'affaire de la chemise », qui s'était produite lors du comité central d'entreprise agité du 5 octobre où la direction de la compagnie avait annoncé 3 000 suppressions d'emplois, dont des « départs contraints », en clair des licenciements secs.

L'inspection du travail a considéré que *« la matérialité du fait reproché* (à ce délégué) *fait l'objet d'un doute et ne peut être établie »*. Autrement dit, elle souligne l'absence totale de preuve dans l'accusation de faute lourde portée par la direction. En vertu de quoi, non seulement elle refuse ce licenciement infondé, mais condamne la compagnie à verser à ce travailleur trois mois et demi de salaire. En effet, Air France l'avait mis à pied sans solde depuis le 5 octobre.

Dès le lendemain de la décision de l'inspection du travail, ce délégué a, au grand plaisir affiché de ses camarades de travail, retrouvé sa place à la DGI, la Maintenance de Roissy. Et c'est tant mieux.

Mais il reste que quatre autres travailleurs, du Fret de Roissy, accusés avec la même absence de preuves, ont déjà été licenciés sans autre forme de procès. Comme ils n'étaient pas délégués, l'inspection du travail n'a même pas eu à se prononcer sur leurs cas. La direction a aussi infligé diverses sanctions à une douzaine d'autres salariés de la compagnie, mis en cause dans les mêmes conditions.

Tout aussi infondés que le licenciement refusé par l'inspection du travail, les autres sanctions et licenciements doivent être annulés. Car les travailleurs concernés n'ont, le 5 octobre, commis d'autre crime que d'avoir été des travailleurs qui ne baissaient pas la tête et qui défendaient leur gagne-pain face à des hauts cadres de la direction.

Bien sûr, cette dernière vient de faire appel de cette décision auprès de la ministre du Travail. Vu la façon dont le gouvernement prend systématiquement le parti du patronat contre les salariés, elle espère y trouver une oreille favorable. D'autant plus que, le 5 octobre et dans les jours qui avaient suivi, le gouvernement avait démonstrativement appuyé Air France contre ses salariés qui refusaient les suppressions d'emplois. Il les avait traités de voyous, considérés comme des délinquants, et fait arrêter chez eux au petit matin par sa police. On ne parlait pas encore d'état d'urgence, évidemment : les attentats n'ont eu lieu que le mois suivant. Mais le gouvernement avait sévi d'urgence contre des salariés, dès lors qu'ils ne se laissaient pas jeter comme des malpropres.

Et il persiste et signe. Car ce gouvernement n'est pas pour rien dans la condamnation de huit ouvriers de Goodyear à de la prison ferme, coupables de ne pas s'être laissés frapper par le patronat sans réagir.

À Air France comme à Goodyear ou ailleurs, il faut dire halte à l'arbitraire patronal, aux sanctions, aux licenciements et aux condamnations.

Correspondant LO

ID Logistics – Lisses : 35 salariés licenciés pour avoir fait grève

Début décembre, 150 salariés de l'entrepôt de stockage ID Logistics de Lisses dans l'Essonne, sous-traitant d'Intermarché, ont fait grève dix jours pour contester au patron les nouveaux quotas de rendement donnant droit à des primes. Le mouvement avait été très suivi, car la prime de rendement est essentielle pour que le salaire décolle du smic.

Dès le début du conflit, il apparaissait que le patron optait pour le pourrissement de la grève en misant sur de multiples provocations.

Au final, ce sont 35 salariés qui ont été convoqués pour des entretiens disciplinaires qui se sont tenus sur deux jours au siège social, à Cavaillon. La prise en charge par ID Logistics de ce périple se voulait manifestement méprisante : il s'agissait de montrer que le groupe a de l'argent et qu'il peut le mettre là où il le veut.

Les entretiens eux-mêmes étaient une farce tant les reproches faits à chacun des travailleurs convoqués ne tenaient pas la route. Des actes ont été reprochés à des salariés qui n'étaient pas aux endroits indiqués, tous ont été accusés faussement d'avoir enfreint « la liberté du travail ». Dans leur façon négligente de traiter chaque dossier, les intervenants des Ressources humaines se sont montrés particulièrement méprisants. Il s'agissait de relayer la morgue patronale auprès de ces travailleurs qui avaient osé faire grève. Après entretien, les 35 salariés ont tous reçu la même lettre de licenciement.

Parmi les licenciés, le patron a choisi dix élus du personnel et un mandaté, n'épargnant aucun des syndicats qui s'étaient retrouvés dans le mouvement (CGT, CFDT, FO et CFTC).

Depuis la fin du conflit, le site voit son activité reculer, ce qui alimente des bruits de délocalisation. En tout cas, à la fois dans l'annonce de ces nouveaux quotas de travail irréalisables et dans la façon de gérer le conflit, le patron a donné l'impression de vouloir se débarrasser du site et des salariés.

Confortés par un contexte politique réactionnaire, ces patrons mènent le combat de classe en exposant leur morgue. Ils n'auront pas volé les retours de bâton.

Correspondant LO

Métro parisien : panne géante sur une ligne automatisée

DR

La ligne 1.

Vendredi 22 janvier après-midi, en heure de pointe, des milliers de voyageurs de la ligne 1 du métro parisien se sont trouvés bloqués dans les tunnels. Ils ont dû subir une longue attente, qui a duré 2 h 30 pour les plus malchanceux, avant d'être évacués.

Le trafic a été interrompu sur l'intégralité de la ligne à cause d'un problème de communication entre les rames et le poste de commandement centralisé. Cela a conduit à l'arrêt simultané de 41 rames, qu'il a fallu entièrement vider. Une centaine d'agents de la RATP ont été mobilisés pour aider à l'évacuation des passagers concernés, mais cela a pris beaucoup de temps du fait de leur nombre élevé.

La ligne 1 fait partie des quelques lignes du métro parisien entièrement automatisées, sans conducteur à bord de la rame. Le type de panne survenue le 22 janvier, ainsi que son ampleur, sont liés à cette automatisation. Les incidents survenant sur les lignes traditionnelles restent beaucoup plus limités. Le conducteur de la rame peut s'occuper lui-même de l'évacuation des voyageurs en cas de besoin, et une ligne n'est jamais bloquée intégralement plus de quelques minutes.

La RATP se vante de la modernité de ses lignes automatisées, met en avant leur fiabilité et leur régularité… Mais c'est surtout pour elle le moyen de faire des économies en diminuant la masse salariale. La même motivation la conduit à diminuer sans arrêt le nombre d'agents en station et aux guichets. Depuis des années, son objectif est de gagner 2 % de productivité, c'est-à-dire de supprimer 800 emplois par an. Et tant pis si cela complique un peu, et parfois beaucoup, la situation des usagers.

Correspondant LO

Les brochures de Lutte ouvrière

Cercle Léon Trotsky

- ***Temps de travail, salaires et lutte des classes***

Brochure n° 141, exposé du 10 avril 2015

- ***La longue lutte des Noirs américains***

Brochure n° 142, exposé du 19 juin 2015

- ***Le réchauffement climatique, un révélateur de l'irresponsabilité du capitalisme***

Brochure n° 143, exposé du 9 octobre 2015

Nouveau

- ***Turquie, printemps 2015. Les travailleurs de la métallurgie en lutte***

La grève dans la métallurgie turque en mai et juin 2015, en particulier à l'usine Renault de Bursa.

Envoi contre cinq timbres à 0,70 euro par brochure.

Impôts – Moulins : assez de suppressions de postes !

Vendredi 22 janvier, le personnel des impôts de l'Allier s'est invité à la réunion du comité technique emplois qui avait lieu au centre des impôts de Moulins.

La directrice a dû entendre les multiples témoignages des membres du personnel venus dire leur ras-le-bol de la baisse des effectifs, qui entraîne des conditions de travail de plus en plus difficiles. Et tous les agents étaient surpris d'être si nombreux et heureux de pouvoir exprimer ce qu'ils ressentaient.

Il s'agissait aussi de montrer sa colère face aux douze nouvelles suppressions d'emplois décidées pour 2016. Elles s'ajoutent à toutes celles qui ont eu lieu depuis 2009. Tous les ans, ce sont entre quinze et vingt postes qui sautent, essentiellement en catégorie C, c'est-à-dire celle où les agents sont en contact avec les usagers. Ce sont l'accueil et le SIP (service des impôts aux particuliers), qui sont les plus sollicités par des demandes des contribuables souvent en colère devant l'injustice des hausses d'impôts.

Les fermetures de trésoreries, comme celle d'Ébreuil en 2015 et celle de Lurcy-Lévis prévue à la fin de l'année, ne font qu'ajouter du travail supplémentaire.

La direction ose dire que si on ne peut pas tout faire, cela n'a pas d'importance. L'accueil est maintenant fermé un jour par semaine sans que les usagers en soient prévenus. La réponse standard à leur donner est : consultez Internet !

Alors le mécontentement s'est exprimé et la directrice n'en menait pas large. Évidemment, elle a dit qu'elle n'y pouvait rien et qu'elle appliquait *« les décisions nationales issues de la loi de finances votée par les députés »*.

C'est en effet le gouvernement qui réduit les budgets et décide des suppressions de postes et c'est bien contre toute cette politique qu'il faut lutter.

Correspondant LO

Agents territoriaux de Malakoff : grève pour les salaires

La municipalité de Malakoff, dans les Hauts-de-Seine, a voté au mois de décembre des augmentations importantes de primes du régime indemnitaire, mais pour certains cadres uniquement.

Face au mécontentement, la CGT a appelé à une journée de grève le 7 janvier, qui a été bien suivie. Une centaine de grévistes sont venus à la mairie faire connaître leur mécontentement. La maire, l'adjoint et la directrice des services municipaux ont reçu les délégués avec tous les grévistes présents. Ils ont expliqué leur choix de n'augmenter que les cadres, et de beaucoup, en disant qu'ils avaient du mal à embaucher à ce niveau. Par contre, ils n'avaient rien pour les autres, c'est-à-dire 80 % du personnel, mais ont annoncé leur intention de participer à la manifestation des fonctionnaires du 26 janvier pour l'augmentation des salaires. Les grévistes ont apprécié.

La directrice s'est défendue en disant : *« Des bruits courent que j'ai eu une énorme augmentation, je n'ai eu que 547 euros de plus. »* Tous ont apprécié le mépris de ces gens-là, même si le fond du problème est la baisse des dotations budgétaires décidée par le gouvernement.

En colère après cette réunion, les territoriaux ont décidé de se remettre en grève pour trois jours, jusqu'à la cérémonie des vœux prévue en grande pompe cette année par la mairie.

Au premier jour de grève, la municipalité a fait appel à une entreprise privée pour préparer la salle de la cérémonie des vœux en remplacement des grévistes. Tout cela n'a fait qu'exaspérer les agents et, le jour des vœux, ils sont venus à 80 à la porte dire leur colère à tous les élus, préfet, députés, et autres personnalités, tout en s'adressant aux habitants de Malakoff pour expliquer leur grève.

Les grévistes sont heureux d'avoir montré leur colère et beaucoup ont pu voir que ces élus dits de gauche n'étaient pas dans leur camp.

Correspondant LO

Conseil départemental de l'Essonne : les agents en colère

La colère gronde chez les agents de l'Essonne contre le projet de budget du conseil départemental, qui prévoit une série d'attaques contre le personnel et les services sociaux.

Lundi 25 janvier, à l'appel des syndicats, près de 700 agents des services départementaux d'Evry, rejoints par d'autres venus de plusieurs collèges, ou encore de très nombreuses assistantes sociales des Maisons des solidarités, se sont retrouvés à Evry. Casseroles et sifflets ont répondu aux grilles fermées du conseil départemental et aux gaz lacrymogènes de la police.

Quelques jours avant, le vendredi 15 janvier, près de 500 travailleurs s'étaient déjà réunis pour exprimer leur colère. Au prétexte de la dette du département, le conseil départemental voudrait carrément supprimer les neuf jours de RTT, une décision s'ajoutant à la suppression de primes.

C'est le fonctionnement des services sociaux qui est aussi attaqué puisque, depuis le début de l'année, les assistantes sociales n'ont plus de fonds pour payer une chambre d'hôtel destinée à l'hébergement d'urgence de femmes ou de mineurs, alors même que les foyers sont tous pleins. Comme si tout cela n'était pas suffisant, Durovray, le président (LR) du conseil départemental, a également annoncé des reports de paiements aux associations, qui seraient étalés sur six ans, de quoi paralyser bien des associations et pousser à des suppressions d'emplois.

La droite, aux affaires depuis les dernières élections, accuse bien évidemment la gauche d'être responsable de la situation financière du département. La gauche s'en défend mais sans rencontrer le soutien des agents. La tentative de Guedj, l'ancien président (socialiste) du conseil général, de prendre la parole face aux manifestants a été huée autant que le refus de Durovray de recevoir une délégation.

Pour le personnel, il n'est pas question d'en rester là. Des préavis étaient déposés et rendez-vous était pris pour une nouvelle manifestation vendredi 29 janvier à Evry.

Correspondant LO

Hôpital de Saint-Venant : attaques contre le personnel et les malades

LO

À l'établissement public de santé mentale de Saint-Venant, dans le Pas-de-Calais, depuis deux ans, l'Agence régionale de santé a fortement réduit ses dotations financières, aucun contrat n'a été conservé, la moitié des départs en retraite n'ont pas été remplacés.

L'ancien directeur avait justifié les suppressions de postes en déclarant que, face au déficit de 2,5 millions d'euros (soit 3,5 % pour un budget de 70 millions en 2014), il serait « suicidaire » de ne rien faire. Il avait annoncé 150 suppressions de postes en janvier 2015 pour les deux années à venir. Soixante membres du personnel ont déjà été priés d'aller voir ailleurs (Armentières, Bailleul, l'éducation spécialisée, la médecine du travail…). Tout le monde est touché : aides médico-psychologiques, aides-soignants, psychomotriciens, administratifs et six médecins.

Depuis trois mois, un nouveau directeur est arrivé d'Arras, où il a déjà sévi contre le personnel, et c'est de pire en pire. Il vient d'annoncer la suppression de 120 postes sur 1 240 (dont 1 100 titulaires) et semble bien décidé à l'imposer brutalement, « à la hache », comme disent certains, avec une nouvelle charrette : la fusion de services, la mutualisation des moyens déjà restreints et la fermeture de dizaines de lits.

Ce plan de démolition inacceptable signifie une aggravation des conditions de travail, une course au chiffre perpétuelle, un manque de personnel constant et des repos impossibles.

De plus, le directeur prétend faire tout cela sans nuire à la qualité des soins, ce qui est un mensonge éhonté. Il prévoit des fermetures de lits, mais aussi de transférer des patients hospitalisés depuis longtemps dans d'autres structures telles que des Ehpad ou des foyers, ce qui aggraverait la vie de ces malades et celle des autres malades, tout le monde le sait. Il veut aussi diminuer le nombre d'admissions qu'il qualifie d'inutiles, mais qui accueillera les gens en détresse ?

Mardi 26 janvier, une cinquantaine de personnes se sont réunies devant l'hôpital pour dire leur colère et qu'il n'était pas question d'accepter ce plan d'économies sur le dos du personnel et des patients ! Et beaucoup d'autres partagent cette colère.

Correspondant LO

Solvay – Saint-Fons : terres rares et raréfaction des emplois

Solvay a annoncé son désengagement du recyclage des terres rares, et la suppression de 40 emplois directs sur les sites de Saint-Fons et La Rochelle, sans parler de l'incidence sur les emplois indirects.

Les travailleurs concernés n'ont même pas été prévenus. Ils ont appris par les journaux la fermeture de l'atelier Coleop'terre et la suppression de leurs emplois.

En 2011, le recyclage des ampoules basse consommation, pour récupérer les métaux appelés « terres rares », dont le cours était alors au plus haut, était présenté comme l'avenir. Il fallait être les premiers sur le marché et aller vite. La direction, euphorique, répétait que ce n'était qu'un début, que d'autres investissements viendraient… à condition que les travailleurs s'abstiennent de trop revendiquer.

Après des années de fermetures d'ateliers et de suppressions d'emplois sur le site, cela représentait un réel espoir pour certains travailleurs : des reclassements pour certains, ainsi que quelques embauches.

L'inauguration de l'atelier Coleop'terre à Saint-Fons a eu lieu en 2012 à grand renfort de publicité et de petits fours, enrobés de belles paroles sur le développement durable. Quelle farce ! Quatre ans plus tard, les cours des terres rares ont chuté, et voici que la fermeture est annoncée, avec son cortège de suppressions d'emplois.

Pourtant, en novembre dernier, à la conférence de Paris sur le climat, le PDG de Solvay J.-P. Clamadieu prétendait vouloir donner l'exemple en matière d'écologie. Mais les bulles de champagne de la COP 21 à peine évaporées, la réalité de la loi du profit a balayé tous ces beaux discours. Un beau gâchis.

Combien de subventions publiques, dans le cadre du pôle de compétitivité Axelera, ont été versées à Solvay sous prétexte d'écologie ou de créations d'emplois ? Combien de bénéfices les actionnaires de Solvay ont-ils fait avec cette activité, lorsque le prix des terres rares était au plus haut ? Si les travailleurs avaient accès aux véritables comptes de l'entreprise, ils pourraient vérifier que l'argent existe pour maintenir tous les emplois.

Correspondant LO

Groupe Bayer (région lyonnaise) : grèves et protestations

Des affaires florissantes n'empêchent pas les patrons de mener l'offensive contre les travailleurs. Le groupe pharmaceutique Bayer a ainsi réalisé l'an passé un résultat net de 3,5 milliards et versé aux actionnaires plus de 1,8 milliard de dividendes, soit 250 000 euros par salarié ! Mais, en décembre dernier, la direction du groupe n'a proposé dans le cadre des négociations annuelles sur les salaires qu'une augmentation de 1 %.

En annonçant des mauvais coups en décembre, les patrons espèrent souvent qu'avec une dernière réunion avant les fêtes, les réactions de colère soient limitées. Chez Bayer, ils ont dû être surpris. Les grèves et mouvements de décembre ont été suspendus pendant les fêtes mais ils ont repris début janvier sur le site industriel de Villefranche-sur-Saône, entraînant une grande majorité des salariés de production. À Lyon, au siège ainsi qu'au centre de recherche, les salariés ont manifesté de nombreuses fois leur mécontentement par des débrayages, des délégations plutôt bien suivies et la perturbation des vœux patronaux pendant la galette des rois.

Vendredi 22 janvier, en recevant les syndicats, la direction restait sur ses propositions. Les travailleurs de Villefranche, réunis en assemblée générale, ont alors décidé de continuer leur mouvement de grève la semaine suivante. Lundi 25 janvier, au matin, la direction a cédé sur une partie des revendications en accordant 40 euros pour tous (pour les postés cela ferait plus de 60 euros avec l'indexation des primes) ainsi qu'une prime exceptionnelle de 300 euros. Bien sûr, cela ne paiera pas toutes les heures de grève, mais tous les travailleurs sont satisfaits de s'être fait respecter. Un bon gage pour l'avenir.

LO

Correspondant LO

QUI SOMMES-NOUS ?

Lutte ouvrière

Union communiste (trotskyste), membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union communiste (trotskyste) qui publie *Lutte ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 – Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. – Tirage : 12 000 exemplaires. Impression : Rotos-Presse Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. – Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 – ISSN 0024-7650 – Distribué par les MLP (Messageries lyonnaises de presse) – Dépôt légal janvier 2016.

Lutte ouvrière c/o Éditions d'Avron, 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte ouvrière (Île-de-France) c/o Éditions d'Avron, 155, avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 – Télécopie : 01 48 10 86 26

Versez à la souscription de Lutte ouvrière

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte ouvrière, en les envoyant à l'adresse suivante : **Lutte ouvrière, BP 233, 75865 Paris Cedex 18.**

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 € par an, donnent droit à une réduction d'impôt par la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 € donnera droit à une réduction d'impôt de 200 €, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 € par an. Tout don supérieur à 150 € doit être versée par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à ☐ Lutte ouvrière ☐ Lutte de classe

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code Postal ..... Ville .....

Ci-joint la somme de :

Chèque à l'ordre de Lutte ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris

à adresser à LUTTE OUVRIÈRE, BP 233, 75865 PARIS Cedex 18

Tarif des abonnements	*Lutte ouvrière*		*Lutte de classe*
Destination	6 mois	Un an	Un an
France, Outre-mer	20 €	40 €	15 €
Outre-mer avion	28 €	56 €	17 €
Union européenne de l'Ouest, Suisse	38 €	76 €	21 €
Reste de l'Europe	35 €	70 €	20 €
Amérique du Nord , Proche et Moyen Orient, Asie	42 €	84 €	22 €
Afrique, Amérique centrale et du Sud, Océanie	46 €	91 €	24 €
Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.			

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org

www.union-communiste.org

contact@lutte-ouvriere.org

Vidéos

www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Pour les malvoyants

www.lutte-ouvriere-audio.org

Hollande en Inde : au service de Dassault

***« Merci, M. Le Drian, merci M. Hollande pour tout ce que vous faites, pas seulement pour nous, pour toutes les exportations »*, a déclaré Serge Dassault devant les micros. Et c'est vrai qu'il s'est donné du mal, le VRP en chef Hollande, pour vendre les engins de mort du milliardaire. Il a même fait déplacer en Inde le 35e régiment d'infanterie pour défiler à Delhi à côté de l'armée indienne.**

Cette visite a abouti à un protocole d'accord avec le Premier ministre indien, Narendra Modi, concernant l'achat des 36 Rafale. Reste encore bien des marchandages avant que le chèque ne soit signé. Comme pour une voiture, il faudra choisir les options... ce qui n'est pas tout à fait un détail puisqu'elles feraient varier le prix global entre 5 et 10 milliards ! Ce sera autant d'argent volé au peuple indien et qui ne servira qu'à accroître les tensions militaires dans la région.

Il n'y en avait pas que pour Dassault. Autour de Le Drian, reconnu et apprécié dans les milieux capitalistes pour ses performances de vendeur auprès de dictatures diverses, une cinquantaine d'autres gros patrons étaient du voyage. *« Agissant en meute »*, pour reprendre l'expression de Gattaz, afin de croquer le maximum de bonnes affaires, ils ont dû laisser derrière eux une bonne traînée de salive. Suez annonce lui aussi la signature de gros contrats, après avoir été précédé par Veolia pour les réseaux d'eau potable, par Areva et EDF pour le nucléaire.

Construire des réseaux de distribution d'eau ou produire de l'électricité pourrait être plus utile à la population indienne que des avions de guerre, mais ce n'est même pas sûr. Le premier contrat de Veolia, en 2008, à Nagpur, un partenariat public-privé, avait été présenté comme un « engagement sociétal », quasiment une œuvre humanitaire, en partie financé par la filiale indienne de l'Agence française du développement. Pourtant, dernièrement, les quartiers pauvres de cette ville n'étaient toujours pas raccordés au réseau, pour les autres le prix de l'eau avait été multiplié par trois, et pour la municipalité de Nagpur, les frais de gestion avaient explosé. Des manifestations contre les augmentations ont été réprimées.

Enfin, six réacteurs de type EPR d'Areva et EDF, malgré les critiques de nombreuses ONG, doivent être construits à Jaitapur, c'est-à-dire en zone hautement sismique. Là aussi des manifestations de la population locale s'alarmant du projet ont été violemment réprimées.

Quand Hollande, comme ses prédécesseurs, mouille la chemise, il n'y a que les capitalistes qui peuvent en attendre du bien.

Antoine Ferrer

Taubira : la dernière couleuvre ne passait pas...

Mercredi 27 janvier, après plusieurs semaines d'hésitations sur la question de la déchéance de la nationalité, la ministre de la Justice, Christiane Taubira, a décidé de démissionner le jour où le point de la réforme de la Constitution venait en discussion à l'Assemblée.

Justifiant son geste dans un tweet, elle a écrit : *« Parfois résister c'est rester, parfois résister c'est partir. Par fidélité à soi, à nous. Pour le dernier mot à l'éthique et au droit. »*

Début janvier 2016, après avoir annoncé à tort que le gouvernement renoncerait à la déchéance de la nationalité pour les binationaux, Taubira avait semblé se soumettre en déclarant : *« La parole dernière est celle du président. »* Finalement, elle part, illustrant la formule de Chevènement : *« Un ministre, ça démissionne ou ça ferme sa gueule. »*

Taubira évoque la fidélité à ses idées, qu'elle veut plus à gauche (pour autant que ce terme signifie encore quelque chose) que celles de Valls et de Hollande. Mais dans ce cas, on se demande bien pourquoi elle est restée si longtemps dans un gouvernement qui, depuis le début, a mené une politique non seulement antiouvrière et propatronale mais aussi cédant très largement aux pressions réactionnaires. Même de ce point de vue, l'affaire de la déchéance de la nationalité n'est qu'un exemple parmi d'autres. Il y a eu la mise en place de l'état d'urgence, la nouvelle loi sur la sécurité qui donne les coudées franches à la police et aussi la politique de fermeté vis-à-vis des migrants... pour ne parler que des mesures les plus récentes.

Alors peut-être que, en laissant aujourd'hui son poste de ministre, Taubira pense sauver son éthique. Mais il n'empêche que pendant plusieurs années, elle aura servi de caution « de gauche » à ce gouvernement.

P. R.

Fusions de communes : le chantage minable du gouvernement

Faute de faire diminuer le nombre de chômeurs, le gouvernement arrive à faire diminuer le nombre de communes. Et cela semble le satisfaire, puisqu'il vient de s'en vanter bruyamment.

Un communiqué du secrétaire d'État à la Réforme territoriale, André Vallini, a annoncé triomphalement le 8 janvier que le nombre de communes en France était tombé sous les 36 000 – à 35 945 exactement, contre 36 658 il y a un an. La cause de cette diminution est le dispositif des « communes nouvelles », qui permet à plusieurs communes de fusionner en une seule. Le mouvement a en effet fortement accéléré en 2015, avec la création de 300 communes nouvelles et la disparition d'environ un millier d'autres. Des communes de toutes tailles sont concernées, depuis de tout petits villages ruraux de quelques dizaines d'habitants, jusqu'à une ville comme Cherbourg, qui vient d'absorber sa banlieue.

Ce dont le gouvernement se vante un peu moins, c'est qu'à l'évidence, ce sont les difficultés financières qu'il a lui-même créées qui poussent les élus locaux à fusionner. La loi permettant la création de communes nouvelles de ce type n'est en effet pas nouvelle : elle date de 2010 (c'est la loi RCT, pour « Réforme des collectivités territoriales » du 16 décembre 2010). Elle n'avait jusque-là jamais suscité un intérêt particulier chez les maires – en 2014, à peine une vingtaine de communes nouvelles s'étaient ainsi formées. Pourquoi alors ce succès soudain ? La réponse est simple : selon les termes d'une autre loi, promulguée elle en mars 2015, les communes qui auraient fusionné avant le 31 décembre 2015 échappaient au couperet de la baisse drastique des dotations de l'État aux collectivités locales.

C'est donc un vrai petit chantage auquel se livre le gouvernement : « Si vous voulez garder un niveau de dotations permettant de fonctionner, fusionnez ! », dit-il aux maires. Et vu la coupe claire annoncée (– 3,5 milliards d'euros pour les communes), beaucoup n'ont pas vraiment eu le choix, et leur décision a été prise la corde au cou. Le gouvernement a d'ailleurs annoncé, fort de son succès, que ce dispositif d'incitation financière serait prolongé jusqu'au 30 juin 2016, espérant que quelques centaines d'autres communes s'y rallieront.

Pour l'État, le bénéfice est évident : avec moins de communes, le projet est à terme de diminuer les dotations et les dépenses. Pour les habitants, en revanche, cela représente un recul. Dans certaines zones rurales, par exemple, des communes situées parfois à plusieurs dizaines de kilomètres les unes des autres ont fusionné. En montagne, des fusions de communes ont touché des villages n'étant pas dans la même vallée. Il faudra donc aux habitants faire des kilomètres pour accéder ne serait-ce qu'à la mairie. Sans parler du fait que des communes de petite taille, comme il en existe des milliers, où tout le monde se connaît et connaît le maire, permettent aux habitants une certaine forme de contrôle sur la gestion communale, qui s'amenuisera dans les communes nouvelles.

La baisse brutale des dotations de l'État aux collectivités locales a déjà des conséquences directes et graves pour les habitants : baisse du niveau de service public communal, hausse des impôts locaux. La diminution du nombre de communes en est une autre.

Pierre Vandrille

Lutte ouvrière ■ Directeur de publication : Michel Rodinson ■ Commission paritaire n° 1019 C 85576